

Grandir Gândir MORSANG SUR ORGE



Sommaire

Edito	3
Une ambition éducative pour tous	4
Petite enfance	6
Enfance (scolaire, périscolaire)	20
Nos écoles	22
Inscrire son enfant à l'école	23
Ville et Education nationale, partenaires au quotidien	30
Parents d'élèves	36
Conseil Municipal des Enfants	38
La pause méridienne	40
Avant/après l'école	42
Les vacances.....	44
Service Régie (<i>inscriptions, tarifs, paiement...</i>)	46
Jeunesse	48



**Bien grandir à Morsang-sur-Orge,
année scolaire 2026-2027**

Directrice de la publication :
Marianne DURANTON, Maire

Réalisation : Service Communication
Tél. 01 69 25 39 01
Mail : communication@ville-morsang.fr

Photos : Service Communication,
iStock, 123RF, Freepik, Vecteezy

Tiré à 3000 exemplaires par Imprimerie Lefèvre.

Ce guide est imprimé sur un papier labellisé PEFC et les encres utilisées exemptes de métaux lourds. Impressions offset et numériques conformes aux exigences Imprim'vert.

Guide téléchargeable sur www.morsang.fr



Chers Parents,

Une nouvelle rentrée scolaire c'est beaucoup d'excitation, de stress, de mobilisation pour les enfants, les parents, les enseignants, les agents des écoles et les services de toute la ville.

À Morsang, c'est l'objectif que nous nous sommes fixé et que nous renforçons cette année encore avec les nouveautés de la rentrée.

Pour la petite enfance, c'est l'engagement de la Ville de construire le parcours de l'enfant dès son plus jeune âge en participant à la grande cause départementale « Bien grandir avec les mots » que vous découvrirez le 28 novembre lors du Forum de la petite enfance.

Pour la réussite éducative, c'est l'élargissement de la prérentrée scolaire pour certains enfants de petite section de la maternelle Curie (dispositif créé depuis 3 ans pour les maternelles Wallon, Courbet et Pergaud), mais aussi un cartable/sac pour tous les CP avec les fournitures scolaires.

C'est également les « cafés des parents » que nous allons développer et soutenir dans toutes les écoles et les « conférencances » qui vont permettre aux parents et à l'ensemble de la communauté éducative de mieux appréhender les enjeux de la parentalité.

C'est enfin des cours de soutien scolaire dans les quartiers, qui permettront aux enfants qui en ont le plus besoin de mieux appréhender cette année scolaire.

Pour les centres de loisirs, l'année 2027 sera l'année de l'ouverture du centre de loisirs maternel Robespierre qui accueillera 200 enfants sur un site neuf, fonctionnel et adapté au changement climatique.

Pour nos jeunes (15/25 ans), c'est la création du Conseil Municipal des Jeunes qui leur donnera la parole et leur permettra d'entrer dans la vie en responsabilité et en autonomie.

Ensemble, améliorons le quotidien de nos enfants, de la petite enfance à l'âge adulte.

Marianne DURANTON,

Maire,
Conseillère régionale

Florence LEBouc,

Première adjointe
au Maire déléguée
à la petite enfance,
à l'enfance
et à l'éducation

Augustin DUMAS,

Adjoint au Maire délégué
à la Politique de la Ville,
aux quartiers, à la
jeunesse, à la cohésion
territoriale, au logement
et à l'insertion

Gwladys ALBERTINI,

Conseillère municipale
déléguée
à la réussite éducative

Une ambition éducative pour tous

Donner à chaque enfant les moyens de s'épanouir.

À Morsang-sur-Orge, l'éducation est l'affaire de tous. La Ville porte une ambition simple et essentielle : permettre à chaque enfant et à chaque jeune de bien grandir, de s'épanouir, de développer son autonomie et de trouver sa place dans la cité.

Cette ambition repose sur la complémentarité des temps et des espaces de vie de l'enfant - la famille, l'école, les activités périscolaires, les loisirs et la vie locale - et sur la coopération de tous ceux qui l'accompagnent.

Le Projet éducatif de territoire (PEDT) constitue la feuille de route de cette politique éducative. Il vise notamment la réussite éducative et le développement personnel des enfants de 0 à 18 ans, grâce à la coopération des acteurs éducatifs, tout en contribuant à rendre le territoire attractif pour les familles.

Un nouveau PEDT construit collectivement

La Ville travaille actuellement à l'élaboration du PEDT 2026-2030, dans une démarche partenariale. Le nouveau projet s'appuie sur le bilan du PEDT précédent et sur un diagnostic des besoins du territoire. Il doit permettre de partager les constats, de définir des priorités communes et de coordonner les actions en faveur des enfants, des jeunes et des familles.

Cette construction associe de nombreux acteurs : élus, services municipaux, Éducation nationale, CAF, SDJES, établissements scolaires, associations, représentants de parents d'élèves, PMI, Mission locale, CEPFI... Des groupes de travail permettent de croiser les expériences, de partager les pratiques et de préparer les décisions collectivement.

Les 3 axes du PEDT 2026-2030

- Renforcer la **parentalité** : soutenir les parents et prévenir les difficultés, notamment face au rajeunissement des situations de violence.
- Développer la **réussite éducative** : lutter contre les fractures sociales, linguistiques et culturelles et donner à chacun les outils pour réussir.
- Faire « **ville ensemble** » : renforcer la mixité sociale, développer la citoyenneté et lutter contre les fractures qui peuvent éloigner les habitants.

La Politique de la Ville, une opportunité pour agir davantage

Cette nouvelle étape intervient dans un contexte particulier pour Morsang. Depuis fin 2023, le quartier Léo Lagrange est reconnu comme Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV). Les habitants des résidences du Progrès, Jean Lurçat, 8 Mai 1945, Square de la Paix, Louise Michel, La Pommeraie et Eugène Pottier peuvent ainsi bénéficier d'actions ciblées et de moyens renforcés pour lutter contre les inégalités sociales. Les quartiers Jean Morlet, La Guérinière et Elsa Triolet sont, eux, associés au Contrat de Ville.

Une opportunité pour renforcer l'action éducative

La Politique de la Ville offre un cadre et des moyens supplémentaires pour agir au plus près des habitants. L'éducation y occupe une place centrale, avec l'objectif de réduire les inégalités et de favoriser l'égalité des chances. Le contrat « Engagement Quartiers 2030 », conclu entre Cœur d'Essonne Agglomération et l'État, place ainsi l'éducation, la citoyenneté et les valeurs républicaines parmi ses six axes d'intervention.

Pour la Ville, l'enjeu est donc de faire converger les politiques éducatives et la Politique de la Ville afin de renforcer ce qui existe, d'expérimenter de nouvelles réponses et d'agir collectivement là où les besoins sont les plus importants. Plusieurs actions sont déjà engagées dans les quartiers ; d'autres seront prochainement mises en œuvre.

Une même ambition : ne laisser personne au bord du chemin

En réunissant les compétences, les énergies et les moyens de ses partenaires, la Ville veut construire une politique éducative cohérente, accessible et attentive aux parcours de chacun.

Bien grandir, réussir, devenir autonome et participer à la vie de la cité : c'est l'ambition portée par le PEDT 2026-2030.



Le mot de l'élue



« La réussite éducative est une ambition forte pour notre municipalité, elle contribue à construire l'avenir de nos enfants et de notre territoire.

Aux côtés des familles et de l'ensemble des partenaires éducatifs nous œuvrons chaque jour pour permettre à chaque Morsaintois de grandir et de s'épanouir. »

Gwladys Albertini,
Conseillère municipale
déléguée à la réussite éducative





Le mot de l'élue



« Être parent est une aventure extraordinaire, riche de joies, mais aussi remplie de doutes et de défis au quotidien. Parce qu'on ne naît pas parent, on le devient, nous voulons faire du soutien à la parentalité un axe fort de notre action éducative. Le 28 novembre prochain, le Forum Petite Enfance sera un temps fort d'échanges, d'ateliers et de rencontres entre familles et professionnels. Un moment pour partager, apprendre ensemble et continuer à faire de Morsang-sur-Orge une ville où chaque enfant peut bien grandir. »

Florence Lebouc,
Première adjointe au Maire déléguée
à la petite enfance, à l'enfance et à l'éducation



Petite enfance

Garantir le meilleur dès le plus jeune âge

Faire des premières années de vie des bébés morsainois des années riches en apprentissages et en contacts humains, tel est le rôle du service petite enfance.

Vous habitez Morsang-sur-Orge, vous attendez un bébé ou votre enfant a moins de 3 ans ? Plusieurs modes d'accueil s'offrent à vous !

Quelques chiffres

- **428 places** proposées par les structures municipales et les assistantes maternelles indépendantes
- **2** : C'est le nombre d'enfants en situation de handicap accueillis dans les structures petite enfance.

Direction de la petite enfance

Créée en 2023, la direction de la petite enfance est issue de la grande réforme du secteur de la petite-enfance suite au diagnostic réalisé sur l'ensemble des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).

Courroie de transmission et d'impulsion des grands projets, son rôle est de mettre en oeuvre la politique municipale de la petite enfance et de piloter et dynamiser le pôle constitué par l'ensemble des services et établissements d'accueil de jeunes enfants sur la commune.

Elle coordonne et articule ainsi l'activité de l'ensemble des structures et des équipes, en correspondance avec les besoins en termes de modes gardes et les orientations éducatives issues du PEDT.

Elle représente la collectivité sur le plan administratif auprès des partenaires institutionnels, des familles ou des professionnels intervenants.

Direction de la petite enfance
Hôtel de Ville, square Alexandre-Christophe
Tél. 01 69 25 39 45
Mail : petite.enfance@ville-morsang.fr

La Maison de l'Enfance

La Maison de l'Enfance est un lieu regroupant quatre services :

- la crèche familiale
- le Relais Petite Enfance (RPE)
- la halte-garderie de l'Épargne
- la ludothèque.

Aujourd'hui, les parents ont enfin un unique interlocuteur pour répondre à leurs demandes tant sur les modes d'accueil existants, que pour donner toutes les informations concernant le secteur petite enfance. Ce Guichet Unique se situe au sein du Relais Petite-Enfance (RPE) intégré à la Maison de l'Enfance.

Outre l'accompagnement et l'accueil des familles au quotidien dans les différentes structures, La Maison de l'Enfance offre des services complémentaires très appréciés de soutien à la parentalité.

Ces services ont pour vocation d'accompagner, d'écouter et d'aider, mais aussi de rencontrer et créer des relations privilégiées avec les familles qu'elles soient accueillies ou non dans nos structures. Ils permettent aux parents et aux enfants de bénéficier de lieux où ils peuvent se retrouver et partager un moment de convivialité autour d'une activité, d'un jeu... mais aussi échanger avec des professionnels qualifiés. Les professionnels en charge de ces dispositifs sont tous diplômés : éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture ou encore psychomotricienne s'efforcent de mettre au service des familles leur compétence et leur savoir-faire.

*Maison de l'Enfance
20 rue de l'Épargne (entrée côté Poste)*



La ludothèque

Espace de jeux où les enfants âgés entre 2 mois ½ et 3 ans non scolarisés peuvent venir accompagnés d'un adulte responsable (parent ou assistante maternelle) domicilié à Morsang-sur-Orge. Ces temps ludiques sont des moments de découvertes, d'expérimentations et de nouvelles rencontres partagés pour les enfants et leurs accompagnants.

Cet accueil est encadré par des professionnelles de la Petite Enfance (éducatrice de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, psychomotricienne) qui peuvent échanger sur le développement et l'éveil de l'enfant.

Il se fait sur réservation les lundis, les mardis et vendredis de 9h30 à 11h30 et vendredis de 15h30 à 17h30, hors vacances scolaires.

Ludothèque

Maison de l'Enfance, 20 rue de l'Épargne (entrée rue de l'Épargne)

Tél. 01 69 46 09 63

Mail : halte-garderie@ville-morsang.fr

La halte-garderie de l'Épargne (accueil collectif occasionnel)

Lieu de rencontre pour les enfants, la halte-garderie de l'Épargne offre un environnement d'éveil et de découverte dans des locaux adaptés, proposant une première expérience de séparation avant l'entrée à l'école.

Elle accueille 20 enfants (à partir de 12 mois jusqu'à l'entrée en école maternelle) les lundis, mercredis et vendredis de 9h à 12h et les mardis ou jeudis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30. À partir de 18 mois des journées continues sont possibles pour 8 enfants les mardis et jeudis. L'accueil est soumis à une période de familiarisation.

Les pré-inscriptions se font directement auprès de la halte-garderie, tout au long de l'année. Les places sont attribuées en fonction de l'ancienneté de la demande et des possibilités d'accueil.

Halte-garderie de l'Épargne

Maison de l'Enfance, 20 rue de l'Épargne (entrée rue de l'Épargne)

Tél. 01 69 46 09 63

Mail : halte-garderie@ville-morsang.fr

Du personnel diplômé d'État

Les établissements d'accueil de jeunes enfants morsaintois fonctionnent grâce à l'implication d'équipes de professionnels formés et diplômés, dans des domaines d'expertises variés et complémentaires : Éducateurs de Jeunes Enfants (EJE), auxiliaires de puériculture, assistantes maternelles, psychomotriciennes, infirmière...

Ces professionnels motivés et enthousiastes répondent à de nombreuses exigences en termes de diplômes, de savoir-faire et de savoir-être. Ils ont tous un objectif commun : tendre vers une proximité sur le plan relationnel et une bienveillance au quotidien.

Les professionnels de la petite enfance sont par définition des agents très bien formés. À titre d'exemple, les auxiliaires de puériculture sont des cadres diplômées d'un bac +1, les EJE, infirmière et psychomotriciennes sont diplômées bac +3.

Alors même que la réglementation s'est assouplie et permet de recruter du personnel peu qualifié, à Morsang, la municipalité a fait le choix de n'embaucher que du personnel diplômé d'État.

Cette exigence de qualification est reconnue et appréciée à la fois des parents, mais aussi des agents qui voient ainsi leurs métiers reconnus et soutenus.

Une infirmière référente santé et accueil inclusif

Depuis 2023, une référente santé et accueil inclusif (RSAI) intervient sur l'ensemble des structures petite enfance de la commune.

Infirmière de formation et justifiant de trois années d'expérience auprès d'enfants, elle a notamment pour missions d'assurer la protection et la promotion de la santé de l'enfant et de sa famille, de conseiller et accompagner les parents et les équipes en matière de santé, de veiller à la mise en œuvre et au maintien des mesures de santé, d'hygiène et de sécurité y compris en situation d'urgence médicale et sociale.

Cette création de poste représente une évolution notable en faveur de la qualité d'accueil et d'une meilleure prise en compte de la santé des enfants accueillis, en particulier pour faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique.

Les crèches collectives

Morsang compte deux crèches collectives : Les Écureuils et Eugénie Cotton.

Elles offrent aux tout-petits et à leurs parents un environnement sécurisant dans un cadre de vie adapté. L'enfant est accueilli par du personnel diplômé, soucieux de répondre à ses besoins. L'objectif est de permettre aux enfants de vivre un grand nombre d'expériences motrices et sensorielles dans un climat de sécurité, affective et physique, pour favoriser la libre expression de son autonomie et développer sa sociabilité.

Crèche « Les Écureuils »

Rue Clément Durand

Tél. 01 69 51 52 05

Mail : idelmas@ville-morsang.fr

Ouverte de 7h30 à 18h30

du lundi au vendredi

Capacité d'accueil : 30 berceaux

Crèche « Eugénie Cotton »

18 avenue Henri Barbusse

Tél. 01 69 46 09 56

ou 01 69 04 87 59

Mail : cotton@ville-morsang.fr

Ouverte de 7h00 à 19h00

du lundi au vendredi

Capacité d'accueil : 39 berceaux

La crèche familiale

Géré par la Ville de Morsang-sur-Orge, l'établissement est agréé pour l'accueil familial régulier de 89 enfants âgés de 2 mois et demi jusqu'à leur entrée à l'école maternelle.

Les enfants sont confiés au domicile de 27 assistantes maternelles agréées par le Conseil départemental de l'Essonne et recrutées par la Ville. Le nombre d'enfants confiés à une assistante maternelle peut aller de 1 à 3 maximum.

L'accueil se fait du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00.

Les assistantes maternelles sont placées sous la responsabilité d'une éducatrice de jeunes enfants qui veille au bien-être des enfants et effectue des visites à domicile. La surveillance médicale est assurée par une infirmière référente santé. Une éducatrice de jeunes enfants et un(e) psychomotricien(ne) animent régulièrement des activités de groupe dans des locaux spécialement aménagés, situés à la Maison de l'Enfance, afin de répondre aux besoins de l'enfant.

Des sorties communes sont organisées : piscine, bibliothèque et visites extérieures.

Crèche familiale

Maison de l'Enfance, 20 rue de l'Épargne (entrée côté Poste)

Tél. 01 69 46 09 57

Mail : crechefamiliale@ville-morsang.fr

S'inscrire en crèche (collective ou familiale)

Pré-inscription

Un entretien individuel ou collectif est proposé aux familles avant pré-inscription, pour permettre aux parents de faire un choix éclairé quant au mode d'accueil le plus adapté à leurs besoins.

La pré-inscription s'effectue tout au long de l'année dès le 1^{er} jour du 6^e mois de grossesse, auprès du service petite enfance en Mairie, uniquement sur rendez-vous.

Fiche de préinscription disponible sur www.morsang.fr

Direction de la petite enfance

Hôtel de Ville, square Alexandre-Christophe

Tél. 01 69 25 39 45 - Mail : petite.enfance@ville-morsang.fr



Documents à joindre au dossier de pré-inscription :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Numéro d'allocataire CAF
- Pour un enfant à naître : certificat de grossesse
- Pour un enfant qui est né : acte de naissance ou copie du livret de famille. Les parents s'engagent à transmettre, dans le mois suivant la naissance de l'enfant, une copie de son acte de naissance ou du livret de famille.

Une fois la demande enregistrée, un courrier de confirmation récapitulant les souhaits d'accueil est envoyé à la famille. La date de prise en compte de la pré-inscription correspond à la date de réception du dossier complet. Tout dossier incomplet sera retourné.

Attribution des places

Les demandes d'accueil régulier sont examinées par une commission composée du Maire, de son adjointe, de la directrice de la petite enfance, de l'équipe de direction des crèches et de la responsable du Relais Petite Enfance.

L'attribution des places s'effectue suivant un principe de non-discrimination, en veillant à la diversité des temps d'accueil, à la mixité sociale et à la mixité d'âge.

Elles sont attribuées en fonction de :

- l'ancienneté de la demande,
- l'adéquation entre les places disponibles et l'âge de l'enfant,
- l'adéquation des besoins de la famille avec les possibilités d'accueil de la structure.

Des places sont réservées pour les enfants en situation de handicap, à condition que l'état de santé de l'enfant soit compatible avec la vie en collectivité. Les enfants en situation de handicap (bénéficiaires de l'AEEH) peuvent être accueillis jusqu'à leurs 5 ans révolus, en concertation avec les directrices des structures et la référente santé accueil inclusif qui en évaluent la faisabilité.

Pièces à fournir pour l'inscription définitive

Lors du rendez-vous avec la directrice de la structure en vue d'établir le contrat d'accueil de l'enfant, les familles doivent fournir un ensemble de documents médicaux, administratifs et financiers, ainsi que diverses autorisations signées.

Signature du contrat d'accueil

La contractualisation concerne tous les types d'accueils.

Le contrat d'accueil est signé conjointement par les parents et la directrice de la structure.

Il définit :

- Le rythme d'accueil de l'enfant (jours et horaires de présence)
- La date d'entrée et de fin de contrat
- Le nombre de jours d'absence de l'enfant

Toute demande de modification du contrat doit être exprimée par écrit, au minimum un mois avant la date souhaitée de mise en application et est examinée au regard de la capacité et des conditions d'accueil de la structure.

Tarification

Le calcul du montant de la participation familiale s'appuie sur un taux d'effort défini par la CNAF modulé en fonction du nombre d'enfants à charge et des ressources de la famille, réactualisé chaque année au 1^{er} janvier.

Toute modification de ressources (changement de situation familiale ou professionnelle) est à signaler auprès de la Régie petite enfance et nécessite la signature d'un avenant au contrat d'accueil. La modification tarifaire interviendra le 1^{er} du mois suivant.

Pour les crèches collectives et familiale, la tarification est mensualisée sur la base d'un volume d'heures réservées, permettant aux familles de régler le même montant tous les mois. Des heures complémentaires peuvent toutefois être facturées en cas de dépassement des horaires prévus au contrat.

Pour la halte-garderie, la tarification est établie sur la base de la fréquentation réelle.



Période de familiarisation

Afin de prendre progressivement confiance dans les lieux et avec le personnel, l'enfant suit une période de familiarisation, accompagné d'un de ses parents. Cette période d'adaptation est obligatoire. Les étapes et dates de cette période sont définies avec l'équipe et les parents selon un protocole qui peut éventuellement être prolongé en fonction de l'enfant. Les heures de présence sont facturées selon la fréquentation réelle de l'enfant sur le premier mois pour les enfants débutant l'accueil en crèche.



Assistantes maternelles agréées

Morsang-sur-Orge compte actuellement 120 assistantes maternelles indépendantes en activité, offrant une capacité d'accueil de 250 places.

La liste et les coordonnées des assistantes maternelles agréées sont disponibles :

- sur le site de la Caf monenfant.fr, rubrique « Recherche d'un mode d'accueil »
- auprès du Relais Petite Enfance (voir page 16)

Quelles démarches ?

Avant l'embauche :

Déposez une demande de CMG (Complément de libre choix du Mode de Garde) auprès de la CAF ou de la MSA au plus tard le mois précédent l'embauche, afin de bénéficier, sous conditions, d'une prestation qui finance partiellement les frais de garde.

Votre inscription auprès de l'Urssaf (service Pajemploi) est automatique, une fois votre demande de CMG validée.

Pendant l'embauche :

Le site www.pajemploi.urssaf.fr vous accompagne et vous guide dans toutes vos démarches de parent employeur.

La « convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile » s'applique. Elle fixe un cadre juridique, détermine les droits et obligations de chacun et vous permet d'exercer votre rôle d'employeur en définissant avec votre salarié les conditions dans lesquelles vous lui confiez votre enfant. Elle prévoit la mise en place de la formation professionnelle continue et instaure un régime de prévoyance obligatoire.

Vous devez rédiger un contrat de travail qui formalise l'ensemble des points sur lesquels vous vous êtes mis d'accord (les heures de garde de votre enfant et leur répartition sur la semaine, le nombre de semaines d'accueil sur l'année...).

Si vous confiez votre enfant régulièrement, vous devez mensualiser le salaire de votre assistant(e) maternel(le) agréé(e) (déclaration sur pajemploi ou pajemploi+).

Le service pajemploi+ permet au parent employeur de confier à l'Urssaf (service Pajemploi) l'intégralité du processus de rémunération de son salarié et de bénéficier immédiatement des prestations familiales auxquelles il a droit.

Après l'embauche :

Le site findecontrat-pajemploi.urssaf.fr met à votre disposition :

- la liste des démarches à accomplir et une estimation des salaires et indemnités à régler en fin de contrat ;
- une aide pour réaliser votre dernière déclaration et générer vos documents de fin de contrat.

Le Relais Petite Enfance se tient à la disposition des familles et des assistantes maternelles pour tout renseignement complémentaire. Toutefois, le RPE n'est pas habilité pour assurer les calculs et la rédaction des contrats.

Bon à savoir ! Un crédit d'impôt pour la garde d'enfant jusqu'à 6 ans

Les parents qui font garder à l'extérieur de leur domicile leurs enfants, âgés de moins de six ans au 1^{er} janvier, bénéficient d'un crédit d'impôt égal à 50 % des dépenses effectivement supportées, dans la limite de 3 500 € par an et par enfant gardé. En cas de résidence alternée ou de garde partagée, ce montant est de 1 750 € par parent, soit un crédit d'impôt maximum de 875 €.

Il s'agit des sommes versées à des assistantes ou assistants maternels agréés, des crèches, des haltes garderies, des garderies, des accueils de loisirs sans hébergement ainsi que des garderies scolaires assurées en dehors des heures de classe. Les frais de nourriture ne sont pas pris en compte.

Les aides perçues au titre de la garde des enfants, notamment le complément de libre choix du mode de garde (qui constitue l'une des aides versées dans le cadre de la prestation d'accueil du jeune enfant) et l'aide versée par le comité d'entreprise ou l'entreprise doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt.

Relais Petite Enfance

Lieu d'informations, de rencontres, d'échanges et d'animations au service des parents et des assistantes maternelles, le Relais Petite Enfance (RPE) de Morsang-sur-Orge a pour vocation de contribuer à la qualité de l'accueil individuel des enfants de moins de 4 ans.

Service municipal géré par la Ville et financé pour partie par la Caisse d'Allocations Familiales, le RPE est animé par une éducatrice de jeunes enfants.

Il a pour objectif de mettre en lien les familles et les assistantes maternelles indépendantes du territoire.

Pour les parents et futurs parents, le RPE constitue un lieu d'information essentiel.

Ces derniers peuvent y recevoir gratuitement des renseignements et des conseils sur l'ensemble des modes d'accueil des jeunes enfants sur le territoire communal.

Le RPE recense à cet égard les disponibilités des assistantes maternelles de la commune et peut apporter une réponse aux familles selon leurs besoins spécifiques d'accueil.

Il leur délivre une information générale sur le droit du travail et les aide dans leur fonction de « parent-employeur », en les accompagnant dans leurs démarches contractuelles et administratives.

Le RPE accompagne **les assistantes maternelles**, leur propose des temps de rencontre, leur offre un espace de parole où elles peuvent échanger sur leurs pratiques et expériences professionnelles et s'enrichir mutuellement.

Il les informe sur leur droit à la formation et met à leur disposition un catalogue de formations.

Il organise régulièrement des réunions ou des conférences animées par des spécialistes autour de thèmes particuliers (le développement psychomoteur, les émotions du jeune enfant, l'autorité, la convention collective, le suivi administratif des contrats...) qui concourent à leur professionnalisation.

Les assistantes maternelles et les enfants accueillis peuvent se rendre au RPE pour profiter d'ateliers éducatifs qui constituent pour ces derniers des temps d'éveil et de socialisation. De nombreuses actions, sportives, culturelles et festives sont entreprises pour encourager l'ouverture, favoriser les échanges et préparer en douceur à la vie en collectivité.

*Maison de l'Enfance, 20 rue de l'Épargne (entrée côté Poste)
Tél. 01 69 25 39 46*

Protection maternelle et infantile (PMI)

La Protection maternelle et infantile (PMI) est une des missions essentielles de l'action du Conseil départemental. Ouverts à tous les Essonnais, les centres de PMI sont des services de santé publique où l'on peut se rendre pendant la grossesse et jusqu'aux 6 ans de l'enfant pour recevoir conseils et soins médicaux.

Les équipes médico-psychosociales pluridisciplinaires (médecins, sages-femmes, puéricultrices, auxiliaires de puériculture, infirmières, psychologues, éducateurs de jeunes enfants, conseillers conjugaux et familiaux, secrétaires...) accueillent, conseillent et suivent les futurs pères et mères, les parents et les enfants de moins de 6 ans. Certains reçoivent en consultation sur place, tandis que d'autres effectuent des visites à domicile.

Principales missions

Autour de la naissance :

- consultations médicales durant et après la grossesse
- suivi des grossesses dites « à risque » au domicile
- organisation et animation de séances de préparation à la naissance et de groupes de paroles
- conseils de puériculture et de diététique
- entretien prénatal précoce dit du « 4^e mois »

Les enfants de moins de 6 ans :

- suivi médical : examens, pesées, vaccinations...
- surveillance de la croissance et du développement psychomoteur de l'enfant

Les liens parents-enfants :

- entretien d'accompagnement parental
- animation de lieux d'accueil enfants-parents, d'espaces rencontres autour de différentes thématiques
- consultation avec des psychologues

31 rue de l'Épargne

Tél. 01 69 46 09 58

Lundi et jeudi : de 13h30 à 17h00

Mardi et mercredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Vendredi : de 9h00 à 12h30

Pas d'avance de frais

Les consultations sont dispensées d'avance de frais. Pensez néanmoins à vous munir de votre carte Vitale lors de vos visites. Elle permettra d'assurer un meilleur suivi de votre situation et, sur la base des informations contenues dans votre carte, les consultations pourront faire l'objet d'un remboursement au Département par la Caisse primaire d'assurance maladie.

Bien grandir avec les mots

Encourager l'éveil au langage



Les mots sont bien plus que de simples outils de communication. Ils constituent le socle des apprentissages, éveillent la curiosité, renforcent la confiance et ouvrent la voie à l'égalité des chances. C'est pourquoi **le Département de l'Essonne a fait du développement du langage des tout-petits sa grande cause pour l'année 2026, sous le nom « Bien grandir avec les mots ».**

Les 1 000 premiers jours de l'enfant constituent une période décisive. Dès les premiers jours de la vie, et même avant la naissance, les enfants entrent dans le langage à travers les voix, les regards, les gestes et les histoires partagées. Ces premières interactions sont déterminantes pour leur développement affectif, cognitif et social.

À 3 ans, certains enfants disposent déjà de deux à trois fois plus de vocabulaire que d'autres. Ces écarts initiaux ont des conséquences durables : le niveau de langage oral à l'entrée en maternelle est un facteur clé de la réussite en lecture, puis du parcours scolaire et professionnel. **Agir tôt sur le langage, c'est donc agir à la racine des inégalités.**

La grande cause « Bien grandir avec les mots » mobilise de nombreux acteurs du territoire : services départementaux, PMI, crèches, assistants maternels, relais petite enfance, maisons d'assistants maternels, médiathèques, associations et structures culturelles... La Ville de Morsang-sur-Orge s'est naturellement associée à cette démarche, à travers l'action de ses structures d'accueil petite enfance.

Avec cette cause, le Département de l'Essonne poursuit un objectif : permettre à chaque enfant essonnien de maîtriser les bases du langage à l'entrée au CP, quels que soient son milieu social, son lieu de vie ou sa situation familiale.

Les bons réflexes au quotidien

Dès la naissance, chaque interaction compte. Les gestes du quotidien sont de formidables occasions de soutenir le développement du langage :

- parler souvent à son enfant, même avant qu'il ne parle,
- décrire ce que l'on fait et nommer les objets, les émotions ou les personnes ;
- regarder, écouter et répondre aux babillages et aux gestes ;
- lire des histoires dès les premiers mois ;
- chanter, jouer, imiter et répéter des sons ;
- limiter l'exposition aux écrans, en particulier avant l'âge de trois ans ;
- rester attentif au développement de l'enfant sans s'inquiéter inutilement.

Crèchalto

Spectacle musical

MERC
25
NOV.

JEUDI
26
NOV.

Petite enfance



À l'occasion de la Semaine de la Petite Enfance, les professionnelles de la Petite Enfance de la ville remontent sur scène avec Crèchalto, un spectacle musical spécialement imaginé pour les tout-petits. Entre chansons, musique, poésie et imaginaire, petits et grands partageront un moment de découverte, d'éveil et de complicité.

Jeune public de 0 à 6 ans et leurs familles

Mercredi 25 novembre à 10h et Jeudi 26 novembre à 18h

Gratuit, sur réservation

Lieu : Salle Pablo Neruda

Renseignements et réservations : Service Petite enfance

Tél. 01 69 25 39 45

Forum Petite Enfance

« Les 1 000 premiers mots »

SAM.
28
NOV.

Parce que les premières années de vie sont essentielles au développement de l'enfant, la Ville de Morsang-sur-Orge propose une journée dédiée aux familles avec de jeunes enfants (0 à 3 ans). Les professionnels de la Petite Enfance, la Micro-Folie et la médiathèque intercommunale Louis Aragon se mobilisent pour accompagner les parents à travers des ateliers ludiques, sensoriels et pédagogiques.

Au programme : contes et lectures, espaces de manipulation et d'exploration, parcours de motricité, atelier Snoezelen, jeux autour du langage et de l'éveil, ainsi que des temps d'échange avec des professionnels pour répondre aux questions des familles sur le développement et l'acquisition du langage chez le jeune enfant.

Samedi 28 novembre de 10h à 18h

Programmation en cours

Ouvert à tous, entrée libre et gratuite

Lieu : Salons du Château

Renseignements : Service Petite enfance

Tél. 01 69 25 39 45



Le mot de l'élue



« Offrir un cadre épanouissant et sécurisant à nos enfants est notre priorité. L'école et le périscolaire développent leur autonomie et leur curiosité.

Pour accompagner cette ambition, la reconstruction du centre de loisirs maternel Robespierre franchit un cap. Cet équipement moderne, innovant et écoresponsable doublera notre capacité d'accueil dès 2027 pour répondre aux besoins des familles. »

Florence LEBouc,
Première adjointe au Maire déléguée
à la petite enfance, à l'enfance et à l'éducation



Enfance

Assurer un modèle éducatif de qualité

La Ville a mis au centre de ses priorités le développement d'une politique pour les 0-11 ans coordonnée par la Direction Éducation - Petite Enfance - Enfance.

Les dispositifs co-construits par la communauté éducative soutiennent des actions éducatives sur tous les temps de vie de l'enfant.

La Ville est également partie prenante de la thématique cohésion sociale et contribue à définir une cohérence entre les politiques publiques, tournées vers la réussite, l'épanouissement et la sociabilisation de tous les enfants. Cette ambition est rappelée à travers les objectifs définis au titre du Projet Éducatif de Territoire.

Quelques chiffres

- **16 écoles** : 8 maternelles et 8 élémentaires.
- **105 classes + 3 classes ULIS**
- **2 486 élèves** scolarisés
- **200 agents** dédiés à vos enfants, du service Scolaire aux animateurs du service Enfance Temps-Loisirs, en passant par les ASERN (agents de service entretien repas et nettoyage) et les ATSEM

Fête de l'Enfance : rendez-vous le 22 mai 2027 !

Pensée pour les enfants et leurs familles, cette journée festive célèbre la joie de grandir, de découvrir et de s'amuser ensemble.

Au programme : activités sportives, ateliers créatifs, maquillage, structures gonflables, jeux en plein air et bien d'autres surprises pour faire le plein de rires et de souvenirs. Des stands de restauration et de gourmandises seront présents tout au long de l'événement pour prolonger le plaisir en toute convivialité.



SAM.
22
MAI

Nos écoles

École maternelle Ferdinand Buisson

8 place Ferdinand Buisson
01 69 46 09 46
Directrice : Mme Géraldine Feat
0910562s@ac-versailles.fr

École maternelle Marcel Cachin

3 rue des Érables
01 69 46 09 50
Directrice : Mme Barraud
0911009c@ac-versailles.fr

École maternelle Gustave Courbet

5 rue de la Commune de Paris
01 69 46 09 66
Directrice : Mme Marine Godard
0911224L@ac-versailles.fr

École maternelle Irène Joliot-Curie

14 rue Anne Godeau
01 69 46 15 67
Directrice : Mme Fanny Martinet
0910563t@ac-versailles.fr

École maternelle Paul Langevin

26 rue de nos Efforts
01 69 46 09 70
Directrice : Mme Sandrine Tixier
0910564u@ac-versailles.fr

École maternelle Louis Pergaud

9 rue Félix Périn
01 69 46 09 64
Directrice : Mme Marie Chamoreau
0911309d@ac-versailles.fr

École maternelle Maximilien de Robespierre

4 rue Jules Vallès
01 69 46 09 43
Directrice : Mme Laure D'Arco
0910738h@ac-versailles.fr

École maternelle Henri Wallon

20 bis rue de Savigny
01 69 05 72 43
Directrice : Mme Anne-Marie Alves
0910662a@ac-versailles.fr

École élémentaire Ferdinand Buisson

4 place Ferdinand Buisson
01 69 46 09 45
Directeur : Mme Théa Luron
0910454z@ac-versailles.fr

École élémentaire Marcel Cachin

2 avenue de la Guise
01 69 46 09 49
Directrice : Mme Barraud
0911009c@ac-versailles.fr

École élémentaire Gustave Courbet

1 rue de la Commune de Paris
01 69 46 09 65
Directrice : Mme Marine Bacchetta
0911363m@ac-versailles.fr

École élémentaire Irène Joliot-Curie

2 et 4 rue Anne Godeau
01 69 46 09 39
Directeur : Mme Sylvie Araujo
0910457c@ac-versailles.fr

École élémentaire Paul Langevin

77 avenue de Juvisy/ rue de l'Épargne
01 69 46 09 69
Directrice : Mme Véronique Malnuit
0910456b@ac-versailles.fr

École élémentaire Jean Jaurès

11 rue Colas
01 69 25 02 09
Directrice : Mme Anne-Sophie Millory
0910453y@ac-versailles.fr

École élémentaire Maximilien de Robespierre

4 rue Jules Vallès
01 69 46 09 42
Directrice : Mme Céline Segéral
0911777m@ac-versailles.fr

École élémentaire Henri Wallon

20 bis rue de Savigny
01 69 05 72 33
Directrice : Mme Julie Lam
0910644f@ac-versailles.fr



Inscrire son enfant à l'école

Pour les enfants nés en 2024 : rentrée en petite section de maternelle en septembre 2027 : inscriptions sur rendez-vous auprès du service Scolaire, à partir du 18 janvier 2027 jusqu'à fin avril 2027.

Pour les enfants déjà inscrits dans les écoles maternelles de Morsang et entrant au CP : les inscriptions se font de manière automatique. Vous n'avez pas besoin de vous rendre en mairie, sauf en cas de changement d'adresse.

Pour les nouveaux Morsaintois : sur rendez-vous auprès du service Scolaire.

Pièces à joindre au dossier d'inscription (format papier uniquement) :

- livret de famille ou acte de naissance de tous les enfants composant la famille
- justificatif de domicile
- attestation de quotient CAF
- carnet de santé – pages des vaccins de l'enfant (chaque enfant doit être à jour de ses vaccinations obligatoires, conformément à la réglementation en vigueur)
- le cas échéant, certificat de radiation de l'ancienne école
- En cas de séparation, il sera également demandé de présenter le jugement notifiant le mode de garde.
- Dossier MDPH

Informations et rendez-vous :

Service Scolaire

Hôtel de Ville, square Alexandre-Christophe

Tél. 01 69 25 39 05

Mail : scolaire.morsang@ville-morsang.fr

Horaires des écoles

Les écoles maternelles et élémentaires accueillent vos enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Afin de ne pas perturber les plannings de la journée, une ponctualité exemplaire est demandée aux parents.



Projet d'accueil individualisé (PAI)

Le Projet d'Accueil Individualisé concerne les enfants atteints de trouble de la santé ou d'une maladie de longue durée, d'allergie ou d'intolérance alimentaire. Établi par un médecin en concertation avec la famille, il permet au personnel encadrant de connaître les adaptations à apporter, sur le temps scolaire mais aussi périscolaire, à la journée de l'enfant.

Si votre enfant présente une allergie alimentaire et/ou prend des médicaments, un dossier est à retirer auprès de l'école. Vous devez le faire compléter par votre médecin traitant ou par un allergologue et suivre les directives inscrites sur le document.

Ce document, établi pour l'année scolaire, est à renouveler chaque année.

Si votre enfant présente une allergie alimentaire, vous devrez fournir un panier repas suivant le protocole inscrit sur le PAI. Attention, il est nécessaire de faire la réservation pour les repas (sur l'Espace citoyen – plus d'informations page 46) même si vous le fournissez.

Renseignements : service Scolaire

Tél. 01 69 25 39 05 ou 01 69 25 39 27

Mail : scolaire.morsang@ville-morsang.fr

Classes spécialisées ULIS (unité locale d'intégration scolaire)

Faciliter la scolarisation des enfants en situation de handicap constitue un enjeu majeur. Le dispositif ULIS vise à permettre l'inclusion des élèves présentant différents types de troubles au sein des établissements scolaires classiques, grâce à une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins et à la mise en œuvre de projets personnalisés.

Morsang-sur-Orge compte trois classes ULIS : au sein des écoles Jaures et Buisson pour les élèves souffrant de troubles spécifiques du langage et des apprentissages, et Robespierre pour les élèves concernés par des troubles des fonctions cognitives ou mentales. Elles accueillent chacune 12 élèves.

RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté)

Les enseignants spécialisés et les psychologues du RASED interviennent, sur demande des enseignants, dans la plupart des écoles de la ville. Ils dispensent des aides spécialisées aux élèves en grande difficulté. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

Travaux dans les écoles : pas de répit pendant les vacances

La rentrée scolaire se prépare bien avant le retour des élèves ! Grand ménage, entretien, petits et gros travaux... Chaque été, tout est mis en œuvre pour offrir aux enfants et aux équipes éducatives des écoles toujours plus agréables, fonctionnelles et adaptées.



Dans tous les établissements, les vérifications habituelles ont été réalisées, notamment sur les portes et les dispositifs anti-pince-doigts. Les peintures des barrières extérieures ont également été refaites.

Plusieurs interventions spécifiques ont pu aussi être menées : rénovation des sanitaires et de la VMC à Jaurès, création d'un local pour les agents d'entretien à Curie maternelle, remplacement des huisseries et d'une porte coupe-feu à Buisson, remplacement du grillage à Courbet maternelle ou encore installation d'un point d'eau extérieur à Cachin élémentaire et Wallon maternelle...

Les travaux ne se sont pas limités aux établissements scolaires : le Conservatoire de musique a bénéficié d'une remise à neuf de ses salles Mozart et Batterie, tandis qu'un cabanon extérieur a été installé à la crèche des Écureuils et à la Maison de l'Enfance pour leur permettre de stocker les jeux extérieurs.

Enfin, afin de mieux se préparer aux périodes de fortes chaleurs dans les écoles, des ventilateurs de plafond ont été commandés pour toutes les classes et doivent être livrés dans les prochaines semaines puis installés au plus vite. Un plan d'installation de films réfléchissants est également en cours de réalisation pour un déploiement sur le budget 2027.

Premiers travaux au centre de loisirs du Château

Après près de trois ans de fermeture, le centre de loisirs du Château franchit une première étape vers sa réouverture. Cet été, la toiture a été entièrement refaite dans le respect des consignes des Bâtiments de France.

Le déshabillage de la toiture a permis de révéler plusieurs dégradations liées au vieillissement du bâtiment : matériaux abîmés par le temps, présence d'éléments attaqués par des insectes et une corniche en plâtre fortement détériorée.

Face à ce constat, le couvreur s'est engagé à reprendre l'ensemble, dans la mesure du possible et sans incidence financière supplémentaire pour la commune.

Avant d'envisager une réouverture, la Ville déposera prochainement un dossier auprès du SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) pour valider les conditions d'accueil ainsi que la capacité autorisée.

À terme, une fois la rénovation complète du centre finalisée et l'extension créée, le centre de loisirs du Château pourrait accueillir jusqu'à 200 enfants d'âge élémentaire, dans un environnement repensé et adapté à leurs besoins.



Les ASERN et les ATSEM préparent la rentrée

Tout au long de l'été, les ASERN et les ATSEM de la ville ne ménagent leurs efforts pour offrir un environnement propre, agréable et fonctionnel pour bien démarrer l'année scolaire.

Mobilier déplacé, salles réorganisées et soigneusement nettoyées, sols décapés et cirés, escaliers dépoussiérés... Grâce à leur travail, nos écoles sont ainsi prêtes à accueillir les élèves et leurs enseignants.





Reconstruction du centre de loisirs maternel Robespierre

Après la pose des murs et de la toiture, place aux derniers aménagements intérieurs du futur centre de loisirs Robespierre. Tout au long de l'été, les différentes équipes ont poursuivi leur travail avec énergie et dans le respect du calendrier prévu. Une belle avancée qui permet d'envisager sereinement une ouverture début 2027.

Salles d'activités, espaces de jeux, dortoirs, cuisine pédagogique, salle pour les équipes encadrantes... Respectueux de l'environnement et conforme aux dernières normes environnementales, le futur établissement de plus de 800 m² sera à la fois plus moderne et fonctionnel. Il sera notamment équipé d'une centrale de traitement d'air qui permettra de réguler la température et d'améliorer le confort des enfants tout en limitant les consommations énergétiques.

Pensé pour répondre aux besoins des enfants et accompagner l'évolution des effectifs, le futur équipement bénéficiera d'une capacité de 200 places, permettant ainsi de répondre aux besoins croissants des parents. Les enfants de maternelle de toute la commune pourront s'y retrouver les mercredis et les vacances scolaires, ce qui favorisera la mixité et leur permettra de bénéficier d'activités adaptées à leur âge.

Coût total des travaux : 2 631 810 € TTC

Financement :

- Département de l'Essonne (contrat Terre d'avenir) : 433 164 €
- Région Ile-de-France (contrat d'aménagement régional) : 396 620 €
- CAF : 350 000 € (demande en cours)

Une rentrée toujours plus solidaire

Parce que le pouvoir d'achat reste une préoccupation majeure pour les Français, la Ville agit pour soulager le coût de la rentrée et accompagner chaque enfant dans les meilleures conditions.

Cartables solidaires

Initialement destinée aux futurs élèves de CP issus de familles défavorisées, l'opération Cartables solidaires est née en 2023 de la volonté d'accompagner les familles, en partenariat avec l'association C.L.E.S (Dona Beatriz au lancement du projet). Elle s'est progressivement étendue aux grandes sections des écoles situées en Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. À l'intérieur de ces cartables, un kit de fournitures scolaires permet aux enfants de disposer du nécessaire pour aborder sereinement leur entrée à l'école élémentaire.



Des sacs à dos solidaires pour tous les élèves de CP

La Ville a souhaité aller encore plus loin cette année en élargissant son aide à l'ensemble des écoles. Cette nouvelle initiative traduit la volonté de la Municipalité de poursuivre une politique éducative attentive aux besoins des familles, tout en veillant à l'égalité entre les enfants, afin que chacun puisse aborder la rentrée avec les mêmes chances et les mêmes outils.

Des calculatrices pour l'entrée en 6^{ème}

C'est désormais une tradition. Pour récompenser les élèves de CM2 de leurs efforts, la Ville leur offre en fin d'année scolaire une calculatrice scientifique « spéciale collège », marquant symboliquement leur passage au collège tout en soulageant les familles de cet achat. De quoi ne plus avoir peur des mathématiques !



Une pré-rentrée pour une rentrée sereine

À l'approche de la rentrée scolaire, la Ville relance son dispositif de prérentrée destiné à accompagner les tout-petits des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans leurs premiers pas à l'école maternelle. Cette année, du 26 au 28 août, quatre écoles ont accepté d'y participer : Courbet, Pergaud, Wallon et Curie.

Dans chaque école, 15 enfants sont accueillis avec un objectif simple : leur offrir un temps de familiarisation avec l'école avant le jour de la rentrée. Accompagnés de leurs parents la première matinée, puis seuls les deux suivantes, ils vont découvrir la classe, rencontrer leur enseignante, apprivoiser les lieux et les nouveaux rythmes... autant d'étapes qui peuvent contribuer à rendre cette transition plus facile.

Avec cette prérentrée, la Ville souhaite faire de l'entrée en maternelle une étape positive, progressive et rassurante. Mais rien ne serait possible sans une étroite collaboration entre les équipes de l'Éducation nationale et de la Ville, et sans le volontariat des enseignants et des ATSEM. Prochaine école à rejoindre le dispositif : Robespierre à la rentrée 2027.



Fournitures scolaires : des commandes groupées pour plus d'économies

La commune a lancé une consultation auprès de différents fournisseurs, visant à permettre aux familles de commander leurs fournitures de rentrée scolaire à des tarifs négociés (comme c'est déjà le cas pour les collèves). Ce projet pourra ainsi être proposé à toutes les familles en 2027.

Ville et Éducation nationale : partenaires au quotidien

Le temps de vie à l'école est réparti essentiellement entre les équipes de l'Éducation nationale et de la Ville. Leurs compétences sont les suivantes :

L'Éducation nationale définit les programmes et transmet à travers des situations d'enseignement et d'apprentissage aux enfants, les connaissances et compétences fondamentales en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Elle doit aussi évaluer les progrès et acquisitions des élèves et effectuer la tenue du dossier scolaire.

L'Éducation nationale se charge des recrutements, remplacements et de la gestion du personnel enseignant.

Dans le cas des écoles maternelles, les directeurs organisent le temps de travail des ATSEM (personnel communal) qui, pendant leur service sur le temps scolaire, sont placés sous leur responsabilité.



Service minimum d'accueil (SMA)

En cas de grève, le personnel enseignant a l'obligation de déclarer son intention d'y participer auprès du Directeur Académique, au moins 48 heures à l'avance. Ce dernier communique ensuite au Maire le nombre et le pourcentage prévisionnel d'enseignants grévistes.

L'organisation de l'accueil dépend du nombre d'enseignants grévistes :

- Moins de 25 % d'enseignants déclarés grévistes : le rectorat doit organiser l'accueil des enfants avec les enseignants non grévistes.
- 25 % d'enseignants déclarés grévistes ou plus : le service est assuré par la Commune et ses agents. Le lieu d'accueil est défini en fonction du nombre d'écoles impactées par la grève.

Le directeur d'école informe les familles des conséquences prévisibles de la grève sur le fonctionnement des classes. Les intentions de grève et les modalités d'accueil (accueil périscolaire, déjeuner, étude...) sont communiquées par mail, via l'Espace citoyen et sur le site de la Ville.



La Commune a la charge des écoles publiques implantées sur son territoire.

En tant que propriétaire du bâti, elle assure l'entretien, les réparations, la construction, la reconstruction et l'extension des écoles publiques. Elle a également la charge des équipements, des crédits d'équipement (fourniture du mobilier scolaire), de fonctionnement et d'entretien des écoles.

Le Conseil municipal définit la carte de sectorisation scolaire, qui détermine l'affectation des enfants en fonction de leur lieu de résidence.

La Commune assure l'encadrement hiérarchique et managérial (recrutement, remplacement, évaluation) du personnel municipal : personnels des écoles (ATSEM, ASERN) et agents périscolaires.

Elle met en place et coordonne les activités périscolaires (pause méridienne, service de garderie matin et soir) ainsi que les études surveillées.

Même si cette compétence est facultative, la Commune a fait le choix d'assurer la restauration scolaire des écoles maternelles et élémentaires grâce à sa cuisine centrale.

Dotations pour les écoles

Chaque année, la Commune consacre une partie de son budget à l'acquisition de mobilier, de matériel et au financement de sorties pédagogiques :

- Fournitures scolaires (manuels scolaires, papeterie, jeux....) : 31 € par élève pour les maternelles et 41 € par élève pour les élémentaires.
- Sorties et spectacles (location de bus, réservation de spectacles) : 445 € par classe.
- Mobiliers scolaires (tables, chaises, équipement sportifs...) : 285 € par classe.

Soit au total un budget de fonctionnement de 170 116 €.

La Ville auprès des écoles

Si les écoles maternelles et élémentaires sont gérées par l'Éducation nationale, la Ville et ses services municipaux restent pleinement mobilisés pour accompagner enseignants et élèves, et leur offrir les meilleures conditions d'apprentissage.

Outre des projets d'envergure tels que le déploiement des classes numériques mobiles, l'installation d'écrans numériques interactifs, l'extension de l'école maternelle Langevin, la mise en place des cours oasis ou encore la création du nouveau centre de loisirs maternel Robespierre... D'autres actions, moins visibles, sont pourtant tout aussi importantes et perdurent grâce à l'engagement constant des services municipaux et des associations morsaintoises.

De la Maison de l'Environnement au service Culturel en passant par celui des Sports et la Micro-Folie, les écoliers bénéficient d'ateliers de découverte et de sensibilisation tout au long de l'année.



La culture pour tous !

Théâtre, magie, musique... Parce qu'il est important de rendre la culture accessible à tous et surtout dès le plus jeune âge, le service Culturel propose, tout au long de l'année, des représentations à destination des écoles maternelles et élémentaires.

En parallèle, la Micro-Folie joue un rôle clé dans cet accompagnement en proposant des ateliers pédagogiques en lien avec les spectacles ou spécialement conçus à la demande des enseignants sur des thèmes précis qui permettent aux élèves de développer leur sensibilité artistique. Ces moments d'échange permettent aux enfants de mieux comprendre les œuvres qu'ils découvrent, d'exprimer leurs émotions et d'enrichir leur vocabulaire artistique.

Le conservatoire Maurice Ravel, enfin, intervient depuis plus de 10 ans sur le temps scolaire auprès des élèves et ce, dès la maternelle, donnant lieu à chaque fin d'année à des spectacles organisés dans les écoles.



Permis piéton et permis internet

Parce qu'il est essentiel d'accompagner et de sensibiliser la nouvelle génération, les agents de la Police municipale interviennent également dans les écoles dans le cadre des dispositifs « permis piéton » et « permis internet ».

Mis en place en 2025, le « **permis piéton** » est un dispositif essentiel pour sensibiliser les élèves de CE2 à la sécurité et aux dangers dans les rues, en leur enseignant les bons gestes et réflexes pour circuler en ville.

Autre initiative, le « **permis internet** » est proposé à toutes les classes de CM2. Dans ce cadre, les élèves bénéficient d'une sensibilisation en faveur d'un usage vigilant, sûr et responsable d'Internet. Grâce à un kit pédagogique, des histoires, des quiz et des buzzers, l'apprentissage se fait de façon ludique.



Sensibilisation à l'environnement

Jardinage, rucher, oiseaux, écomobilité... la Maison de l'Environnement intervient chaque année sur le temps scolaire auprès d'une trentaine de classes volontaires, en lien avec les projets portés par les enseignants.

Ces animations permettent aux enfants de découvrir les miracles de la nature et de comprendre l'importance de soigner notre environnement.



Sport à l'école

Cette année encore, avec « le Sport à l'école », tous les écoliers de la ville vont bénéficier d'initiations à de nombreuses disciplines grâce à l'Amicale Laïque, Morsang Volley, Morsang-Fleury Handball, le Tennis Club Morsainois et le soutien actif du service des sports grâce au recrutement d'un éducateur sportif qui intervient dans les écoles et sur les temps extrascolaires. Des rencontres inter-écoles sont ensuite organisées en fin d'année scolaire pour faire vivre aux enfants des moments inoubliables.

Cross de la Ville

C'est le rendez-vous incontournable du mois de mai. Organisé en partenariat avec l'Office pour la Promotion du Sport, les écoles et les acteurs sportifs de la commune, le Cross de la Ville incarne pleinement les valeurs de partage, d'effort et de bonne humeur. Accessible à tous, quels que soient l'âge ou le niveau, ce moment convivial réunit coureurs amateurs, clubs locaux, familles et scolaires autour d'un seul mot d'ordre : le plaisir de bouger ensemble. Plusieurs parcours sont proposés, adaptés aux plus jeunes comme aux plus aguerris.

Cette année encore, plus de 1 600 participants ont enfilé leurs baskets pour courir et récolter un maximum de points à leur quartier. Félicitations à tous les courageux et mention spéciale au groupe scolaire Wallon qui décroche la victoire et reprend le trophée à Joliot-Curie ! Et félicitations à Courbet qui arrive 2^e au classement général, mais premier pour les écoles.

Rendez-vous le 23 mai 2027 pour la 52^e édition !



DIM.
23
MAI



Sorties scolaires et classes de découverte

Consciente de l'importance éducative et humaine des sorties scolaires et autres classes de découverte, projets portés par les enseignants volontaires, la Ville participe activement à leur faisabilité, par une aide financière ou matérielle, en assumant par exemple le coût du transport. Cet engagement vise à réduire le montant restant à charge pour les familles, afin que chaque enfant puisse bénéficier de ces séjours, quel que soit le budget du foyer.

La classe transplantée ou classe de découverte est un projet porté par les écoles qui vise à permettre à deux classes (élèves, enseignants et accompagnateurs) de partir pour un court séjour de quelques jours avec nuitées pour vivre une expérience scolaire et ludique avec leurs camarades ailleurs que dans leur école. Cette expérience permet aux enfants de développer leur autonomie, d'apprendre la vie en collectivité, tout en participant à un projet de classe riche en apprentissages.

Classe de mer 2026

Fin mai 2026, deux classes de CM1 et CM1-CM2 de l'école Henri Wallon ont profité d'une classe découverte à Courseulles-sur-Mer (Calvados).

Au programme : visite du château de Caen, découverte d'un port de pêche, de la faune et de la flore, concours de châteaux de sable et initiation au char à voile !

Un grand bravo et merci aux enseignantes qui ont porté ce projet, soutenu financièrement par la Ville, qui a également mis une animatrice à disposition pour les accompagner.



Les parents d'élèves : acteurs et partenaires essentiels

Représentants des parents d'élèves

Les parents sont partie prenante dans la communauté éducative, aux côtés des enseignants et des agents communaux qui travaillent dans les écoles avec un objectif partagé : offrir aux élèves les meilleures conditions de réussite.

Les parents disposent ;

- d'un droit d'information (carnets de correspondance, bulletins trimestriels) permettant un meilleur suivi de la scolarité de leurs enfants,
- d'un droit de réunion à titre individuel ou collectif, dans le cadre de rencontres avec les enseignants ou les autres personnels de l'établissement,
- et d'un droit de participation, par l'intermédiaire de leurs représentants élus, leur permettant de s'impliquer dans la vie de l'école ou de l'établissement.

Les représentants de parents d'élèves, élus chaque année avant la 7^e semaine suivant la rentrée, siègent aux Conseils d'école (maternelle et élémentaire) ou aux Conseils d'administration, conseils de classe, conseils de discipline des collèges et lycées. Ils siègent en outre dans plusieurs instances de concertation aux niveaux départemental, régional et national, ainsi que dans l'Enseignement Supérieur.

Dans le premier degré, on recense autant de représentants que de classes dans l'école. S'il n'y a pas assez de candidats, le chef d'établissement procède à un tirage au sort après le scrutin.

L'adhésion à une association de parents d'élèves n'est pas obligatoire, même pour siéger au Conseil d'école comme représentant de parents d'élèves.

Chaque année, de nouveaux représentants sont élus. Vous trouverez leurs coordonnées dans les tableaux d'affichage positionnés devant chaque école.

VEN.
9
OCT.

PARENTS D'ÉLÈVES, ÉLISEZ VOS REPRÉSENTANTS





Conseils d'écoles

Le Conseil d'école est composé de son président (directeur ou directrice de l'école), du Maire ou son représentant, d'un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal, des enseignants et remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions, des représentants des parents d'élèves et du délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le Conseil d'école se réunit une fois par trimestre. Il établit et vote le règlement intérieur de l'école. Il participe à l'élaboration et adopte le projet d'école. Il donne son avis sur les questions concernant la vie de l'école, notamment sur les actions pédagogiques et éducatives, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions d'intégration des enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration, l'hygiène, la sécurité...



Conseil Municipal des Enfants : Les enfants ont la parole !



Mis en place en 2023 à destination des élèves de CM1/CM2, le Conseil Municipal des Enfants a vocation à favoriser l'émergence d'une vie démocratique, citoyenne et responsable dès le plus jeune âge afin de faire de chaque enfant un citoyen, conscient de ses droits et de ses devoirs, impliqué dans son quotidien.

Accompagnés par Joanna, agent administratif du service Enfance et référente CME, les représentants de chaque école sont répartis en commissions de travail. Solidarité, relations intergénérationnelles, sécurité, sport, culture et loisirs, environnement... Ils peuvent exprimer leurs idées, construire et mettre en place leurs projets.

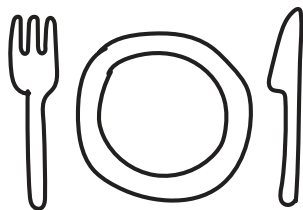
Au cours de ces premières années, les jeunes élus ont témoigné d'un grand sérieux et d'une grande implication. Parmi leurs projets et réalisations, citons notamment le concours de ramassage de déchets, la création de panneaux de signalisation pour inviter les automobilistes à ralentir aux abords des écoles, la mise en place de bancs de l'amitié dans les cours d'écoles, des visites et échanges intergénérationnels avec les pensionnaires de l'Ehpad des Merisiers, ou encore la boum des CM2 !

L'élection de 16 nouveaux élus de CM1 (2 par école) aura lieu début octobre.
Clôture des candidatures : vendredi 18 septembre



La pause méridienne

La pause méridienne s'inscrit dans la journée de l'enfant, elle est donc comme tous les autres moments un temps éducatif, où l'enfant continue à grandir en s'appropriant de nouveaux savoir et en développant de nouveaux comportements.



C'est un moment convivial, de plaisir, de détente et de dialogue. C'est également un temps d'éducation nutritionnelle et de découverte de saveurs nouvelles. Ce service est placé sous la responsabilité de la Commune.

La pause méridienne constitue un temps « partagé » dont l'encadrement était placé sous la responsabilité du service ménage entretien durant le repas et du service animation dans la cour de récréation.

La Ville a décidé de placer l'ensemble de la pause méridienne sous la responsabilité du service animation. Un animateur sera présent dans les réfectoires élémentaires afin de veiller au bon fonctionnement du repas et de soutenir les équipes de service. Cette nouvelle organisation garantira une meilleure continuité entre le service et le temps de cour de récréation, un meilleur suivi auprès des parents et permettra de fluidifier l'organisation de la pause méridienne.

Restauration scolaire

Près de 2200 repas sont produits chaque jour au sein de la Cuisine centrale et livrés aux seize offices de la ville, aux trois crèches collectives et à l'ensemble des bénéficiaires du portage à domicile.

Le service restauration veille à proposer des menus variés, équilibrés et appropriés en collectivité selon les âges des convives, tout en encourageant les enfants à découvrir de nouvelles saveurs.

Les filières locales y sont développées, de nouvelles recettes sont régulièrement expérimentées et mises en production, les labels sont recherchés, le bio devenu un incontournable, les repas à thèmes y sont régulièrement proposés.

Le service est également en charge des moments forts de l'année et de l'événementiel et réalise à ce titre des repas haut de gamme.

Des visites périodiques sont organisées pour les parents d'élèves, les enfants et plus largement pour les convives qui en font la demande afin de découvrir le fonctionnement de ce service.

Menus des cantines

Retrouvez les menus sur notre site :
www.morsang.fr/les-menus/



Menus

Le repas servi garantit l'équilibre alimentaire défini par le Programme National Nutrition Santé. Le personnel encadrant ayant pour mission de faire découvrir toutes les saveurs aux enfants, il est demandé aux enfants de goûter à tout.

La restauration scolaire ayant une vocation collective, elle ne peut répondre à des préférences ou des convenances personnelles (exemple : mon enfant ne mange pas de viande, n'aime pas les épinards...).

Suite à la consultation réalisée auprès des familles en mai dernier et conformément aux dispositions de la Loi Egalim 3, la Commune s'est engagée à mettre en place dès septembre, dans la mesure des possibilités techniques, deux repas végétariens et un poisson par semaine.

Par ailleurs, un menu de remplacement (sans porc) est proposé. Les familles qui souhaitent que leurs enfants en bénéficient doivent le signaler.

Allergies et régime alimentaire :

Pour les enfants astreints à un régime alimentaire pour raisons de santé, l'accueil sur le temps du midi est possible s'il y a :

- Validation d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).
- Un repas fourni par la famille (panier-repas)

Commissions menus

Mises en place en 2024, trois commissions menus (pour les scolaires, pour les crèches et pour les bénéficiaires du portage de repas) ont pour objectif d'expliquer les menus, leur composition, les équilibres alimentaires tant en qualité et en quantité qui sont imposés par la réglementation qui régit la restauration en collectivité. Véritables lieux d'information et d'échanges, elles permettent à chacun de comprendre ce qu'il trouve dans son assiette.

Avant et après l'école : les ESCAPADES

Espace, Savoir, Création, Accueil, Projet, Activités, Détente, Échanges



Maternelle	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h-8h30	Escapade		Centre de loisirs	Escapade	
8h30-11h30	École			École	
11h30-13h30	Pause méridienne			Pause méridienne	
13h30-16h30	École			École	
16h30-19h	Escapade			Escapade	

Élémentaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h00-8h30	Escapade		Centre de loisirs	Escapade	
8h30-11h30	École			École	
11h30-13h30	Pause méridienne			Pause méridienne	
13h30-16h30	École			École	
16h30-18h00	Escapade ou étude			Escapade ou étude	
18h00-19h00	Escapade après étude			Escapade après étude	

Matin : Tous les enfants scolarisés à l'école sont accueillis de la petite section maternelle au CM2 de 7h00 à 8h30 sur leur école.

Soir :

Pour les maternels :

Tous les enfants scolarisés de la petite à la grande section sont accueillis de 16h30 à 19h00, le goûter est fourni par la Ville.

Pour les élémentaires (plusieurs possibilités) :

- Étude surveillée de 16h30 à 18h00, encadrée par des enseignants et des intervenants extérieurs de niveau Bac (goûter fourni par la famille). L'inscription est obligatoire sur l'Espace citoyen. L'étude est facturée sur la base d'un forfait 1-2 jours ou 3-4 jours
- Accueil périscolaire du soir de 16h30 à 19h00 (goûter fourni par la mairie)
- Étude surveillée + accueil périscolaire post-étude de 18h00 à 19h00

Les mercredis

Les enfants sont accueillis de la petite section maternelle au CM2 directement sur leur école de 7h00 à 19h00.

Vous pouvez déposer vos enfants de 7h00 à 9h00 le matin et les récupérer à partir de 16h30 jusqu'à 19h00.

Chaque centre est sous la responsabilité d'un directeur (BAFD ou stagiaire) et d'une équipe d'encadrement constituée d'au moins 50 % d'animateurs diplômés BAFA.

Un projet pédagogique sur chaque centre est disponible pour les familles.

Le service Enfance Temps-loisirs

Le service Enfance Temps-loisirs a pour mission d'assurer l'accueil et le suivi des enfants en dehors des temps scolaires (hors études surveillées qui relèvent du service scolaire).

Les accueils du matin, du soir, pendant les déjeuners, les mercredis ou les vacances scolaires sont organisés pour répondre aux besoins essentiels de l'enfant, dans des conditions propices à son épanouissement, tout en respectant son rythme biologique et en répondant aux priorités éducatives fixées par la Municipalité.

Hôtel de Ville, square Alexandre-Christophe

Tél. 01 69 25 39 36

Mail : tl@ville-morsang.fr

Inscriptions et réservations obligatoires sur tous les temps périscolaires et extrascolaires

- **Restauration et mercredis** : 8 jours ouvrés avant la date.
- **Escapade** du matin et du soir : 3 jours ouvrés avant la date.
- **Vacances scolaires** : ouverture de la période d'inscription 3 semaines avant la date du 1^{er} jour des vacances (ceci pour permettre de finaliser la constitution des équipes en fonction du nombre d'enfants préinscrits et de respecter le taux d'encadrement et la limite des capacités d'accueil de chaque centre). Passé ce délai, les enfants seront préinscrits sur liste d'attente et seront étudiées au cas par cas dans le respect du règlement intérieur.

Conformément au règlement intérieur, toute absence non justifiée auprès du service Régie dans les 8 jours fera l'objet d'une surfacturation.



A noter ! Consultable sur l'Espace citoyen et le site internet de la Ville, le **règlement intérieur des activités municipales et du fonctionnement de la régie recettes** définit les conditions et modalités financières d'accès aux différentes activités et services proposés aux familles.

Vacances scolaires

Période d'inscription
aux accueils de loisirs

Rentrée scolaire	Mardi 1 ^{er} septembre 2026	
Vacances de la Toussaint	Du samedi 17 octobre 2026 au lundi 2 novembre 2026	Du 23 septembre au 2 octobre
Vacances de Noël	Du samedi 19 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027	Du 25 novembre au 4 décembre
Vacances d'hiver	Du samedi 6 février 2027 au lundi 22 février 2027	Du 11 janvier au 20 janvier
Vacances de printemps	Du mercredi 3 avril 2027 au lundi 19 avril 2027	Du 8 mars au 17 mars
Pont de l'Ascension	Du mercredi 5 mai 2027 au lundi 10 mai 2027	Fermé
Vacances d'été	Samedi 3 juillet 2027	Du 26 mai au 9 juin

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.

Zoom sur... les colonies d'été et séjours vacances

Chaque année, la Ville de Morsang propose une sélection de colonies d'été à destination des enfants (4-11 ans) et des adolescents (11-17 ans). Des séjours variés et dynamiques, organisés en juillet et en août, pour éveiller la curiosité et créer des souvenirs !

Les tarifs sont déterminés en fonction du quotient familial.

Pour inscrire votre enfant, remplissez le formulaire de préinscription disponible sur le site internet de la ville et retournez-le avant la date indiquée à colonie@ville-morsang.fr. N'oubliez pas de renseigner votre QF.

Les centres de loisirs pendant les vacances scolaires

Les centres de loisirs municipaux accueillent tous les enfants de Morsang-sur-Orge, de la petite section maternelle au CM2 de 7h30 à 19h00.

Vous pouvez déposer vos enfants de 7h30 à 9h00 le matin et les récupérer à partir de 16h30 jusqu'à 19h00. En cas de retards répétitifs, une surfacturation pourra être appliquée, ainsi qu'une non-acceptation de votre enfant sur cette activité.

En fonction des capacités d'accueils des centres et du taux d'encadrement, **les enfants sont répartis selon leur âge sur quatre centres de la ville :**

Petite et moyenne sections	Centre de loisirs Courbet rue de la Commune de Paris Tél. 01 69 04 86 81
Grande section et CP	Centre de loisirs Buisson place Ferdinand Buisson Tél. 01 69 46 37 82
CE1 et CE2	Centre de loisirs Robespierre élémentaire rue Jules Vallès Tél. 01 69 46 09 42
CM1 et CM2	Centre la Source rue Colas Tél. 06 38 21 35 06

À noter !
Une nouvelle organisation sera mise en place à l'ouverture du centre de loisirs maternel Robespierre.

Tous les centres sont déclarés au ministère de la Cohésion Sociale (SDJES) en respect de la réglementation en vigueur.

Chaque centre est sous la responsabilité d'un directeur diplômé ou stagiaire et d'une équipe d'encadrement constituée d'au moins 50 % d'animateurs diplômés BAFA.

Un projet pédagogique sur chaque centre est disponible pour les familles.



L'accueil des enfants à besoins éducatifs spécifiques est possible dans les accueils de loisirs si votre enfant est scolarisé. Cet accueil doit faire l'objet d'une attention et d'une prise en charge particulières.

Pour préparer au mieux leur accueil, les parents sont invités à prendre obligatoirement contact avec le Service Temps-loisirs : tl@ville-morsang.fr pour une mise en place d'un protocole d'accueil individualisé et évolutif.

Service Régie

Le service Régie gère les dossiers des familles en lien avec le service scolaire. Il est en charge du calcul du quotient familial, de la facturation et du recouvrement des factures.

Hôtel de Ville, square Alexandre-Christophe

Tél. 01 69 25 39 00 (standard)

Mail : regie@ville-morsang.fr

Modalités de paiement

Le paiement des factures peut s'effectuer :

- sur votre Espace citoyen, par carte bancaire
- en mairie auprès du service Régie :
 - par carte bancaire
 - par chèque
 - en espèces (faire l'appoint)
 - en CESU papier (hors restauration et écoles d'arts)
- par prélèvement automatique (document à remplir sur l'Espace citoyen)
- par virement bancaire sur le compte de la régie
- Chèque vacances (uniquement pour les colonies)



Les factures sont payables à réception et au plus tard le dernier jour du mois courant. Passé ce délai, le Trésor Public procédera au recouvrement des factures impayées en adressant aux familles un avis des sommes à payer.

Le non-paiement répétitif des factures pourra conduire à l'exclusion du service.

An illustration of the 'Espace Citoyen' website interface. It features a blue header with the text 'espace citoyen' in white, preceded by a yellow icon of two people walking. Below the header, there's a colorful illustration of a town with various buildings, trees, and a family (a man, a woman, and a child) walking in a park. The background is a bright blue sky.

Simplifiez vos démarches avec l'Espace citoyen !

Vous pouvez, en quelques clics, visualiser les informations liées à votre foyer, procéder à toutes les préinscriptions de vos enfants, de la restauration scolaire aux centres de loisirs en passant par les vacances avec le programme Oxyjeune, mais aussi procéder aux désinscriptions et au paiement de vos factures en ligne.

Rendez-vous sur la page d'accueil du site www.morsang.fr

QF : votre allié simplicité



Calculé chaque année pour toute l'année scolaire, le quotient familial permet d'adapter la participation financière des familles, en fonction de leurs revenus, aux coûts des activités municipales. Il est indispensable de le faire établir pour ne pas se voir appliquer le tarif le plus élevé.

Pour quoi faire ?

Selon le quotient familial, le tarif des prestations municipales varie. Pour un repas par exemple, le prix peut varier de 1 € à 6,48 €.

Le quotient familial est utilisé pour :

- les accueils périscolaires (matin/soir)
- les études
- la restauration scolaire
- le centre de loisirs (mercredis et vacances)
- les colonies de vacances
- les écoles d'art (conservatoire et ateliers d'arts plastiques)

Quelle formule de calcul ?

La modification de la grille tarifaire a été approuvée en octobre 2023 et réactualisée en juin 2026. Travaillée en collaboration avec les représentants des parents d'élèves, la formule utilise désormais le quotient familial CAF (calculé du 1^{er} septembre au 31 août) et propose des paliers compris entre 300 et 2300. L'objectif est avant tout de proposer un calcul juste et équilibré pour chaque famille, en évitant les effets de seuils, tout en assurant une stabilité des dépenses de la collectivité.

Comment le faire calculer ?

Désormais, le service Régie peut récupérer automatiquement le quotient CAF des familles ayant fourni leur numéro d'allocataire.

Dans le cas où les familles s'opposent à la transmission de ces données, elles doivent fournir elles-mêmes leur « Attestation de quotient CAF » via leur Espace citoyen ou par mail au service Régie, **avant le 20 septembre 2026**.

Si vous n'êtes pas allocataire de la CAF, il faudra fournir les avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 des personnes composant le foyer.

Attention, si votre quotient familial n'est pas calculé, le tarif maximum sera appliqué par défaut.





Le mot de l'élu

« Une jeunesse engagée est une véritable force pour notre commune. Nos jeunes sont notre avenir et nous avons la responsabilité de leur donner les moyens de construire leur parcours, de réaliser leurs projets et de trouver leur place dans notre société.

La jeunesse ne se résume pas à des dispositifs : elle se construit par la confiance, l'accompagnement et l'engagement. Notre rôle est d'être à leurs côtés, de valoriser leurs initiatives et de leur donner les opportunités qui leur permettront de grandir et de devenir pleinement acteurs de leur avenir. »

Augustin Dumas

2^e Adjoint au Maire délégué à la Politique de la Ville, aux quartiers, à la jeunesse, à la cohésion territoriale, au logement et à l'insertion



Jeunesse

Être à l'écoute de nos jeunes

La Ville de Morsang-sur-Orge s'attache à développer des dispositifs pour permettre aux jeunes Morsaintois de s'émanciper et de trouver des activités qui leur ressemblent.

À leurs côtés au quotidien, le service jeunesse leur propose de multiples activités en fonction de leur âge et de leurs centres d'intérêts (ateliers, stages, séjours de vacances), mais leur donne également l'opportunité de s'accomplir dans leur vie personnelle et de se construire : stages de 3^{ème} et de 2nde dans les services municipaux, contrats d'apprentissage, services civiques, dispositifs T'Cap, jobs vacances, stages de remobilisation... Tous les outils sont développés pour donner confiance à nos jeunes !

Quelques chiffres

- **80 jobs vacances** : c'est le nombre de jeunes recrutés chaque année, pour une accomplir une semaine de travail au sein des services municipaux. C'est pour certains la première expérience professionnelle accessible aux jeunes de 16 à 25 ans.
- **7 jeunes** ont bénéficié d'une aide financière en 2025-2026 dans le cadre du dispositif T'Cap « permis de conduire ».
- **30 jeunes** ont bénéficié de la formation BAFA : 16 pour la formation de base et 14 pour le perfectionnement.
- **13 jeunes** de 15-17 ans ont eu l'opportunité de découvrir l'Europe l'été dernier, grâce aux séjours proposés en Italie et en Écosse et Irlande.
- **23 jeunes** de 11-14 ans et 15 jeunes de 15-17 ans ont eu l'opportunité de partir en montagne, au bord de la mer et à la campagne durant l'été 2026.
- **160 jeunes bacheliers** récompensés en 2026.

Le Service Jeunesse au plus près des collégiens

Présentes dans les collèges, les équipes du Service Municipal de la Jeunesse profitent notamment des temps d'intercours à travers des animations pour créer un premier contact avec les adolescents, mieux faire connaître le SMJ et la PAJ, présenter les dispositifs proposés par la Ville et faciliter leur accès aux activités, projets et accompagnements.

L'objectif : ne pas attendre que les jeunes viennent vers nous, mais aller à leur rencontre, directement dans leur quotidien.



Extension du Lycée Ampère : les travaux commencent cette année

Aujourd'hui limité à 360 élèves, le lycée professionnel André-Marie Ampère est appelé à devenir prochainement un véritable lycée polyvalent accueillant à terme près de 1000 lycéens et répondant enfin aux besoins éducatifs de la commune. Les travaux doivent débiter à l'automne 2026.

Inscrit de longue date dans la programmation pluriannuelle d'investissement de la Région et attendu par les familles comme par les équipes éducatives, ce projet marque une étape essentielle pour l'attractivité de notre territoire.

L'établissement combinera voies générale, technologique et professionnelle, en valorisant les filières existantes en électricité, électronique, numérique, informatique et sécurité. La voie générale adoptera une forte coloration scientifique et numérique, autour de la spécialité « Numérique et sciences informatiques », pour mieux préparer les élèves aux métiers d'avenir et renforcer le lien avec le pôle universitaire Paris-Saclay.

La Région Ile-de-France, porteur du projet, investira **44 millions d'euros** dans cette réalisation.

Dès la rentrée 2028, six classes de seconde générale et technologique ouvriront, avec une montée en puissance progressive.

Le futur lycée Ampère s'annonce comme un équipement structurant, conciliant ambition éducative, qualité architecturale, transition écologique et ouverture à la vie locale.

Collèges, lycée

Collège Jean Zay

8 rue Jules Vallès

Tél. 01 69 04 03 50

Mail : ce.0910042B@ac-versailles.fr

<https://clg-zay-morsang.ac-versailles.fr/>

Principale : Thomas D'Hour

Collège Charles Péguy

9 rue de Viry

Tél. 01 69 04 78 01

Mail : ce.0911488Y@ac-versailles.fr

<https://clg-peguy-morsang.ac-versailles.fr/>

Principale : Mme Nadia Montreuil

Lycée professionnel André-Marie Ampère

12 bis route du Bois Pommier

Tél. 01 69 04 04 34

Mail : ce.0911037H@ac-versailles.fr

<https://lyc-ampere-morsang.ac-versailles.fr/>

Proviseure : M. Etienne Galand





Le Service Municipal de la Jeunesse

Tout au long de l'année, les équipes du Service Municipal de la Jeunesse (SMJ) accueillent les jeunes dans la salle Nelson-Mandela, située dans l'enceinte du Château. Ce lieu ouvert à tous est dédié aux rencontres et aux échanges pour les jeunes Morsaintois.

Le SMJ a pour objectif de favoriser l'autonomie des jeunes Morsaintois tout en proposant des activités socioculturelles et de loisirs. Il est également à leur écoute pour les orienter en fonction de leurs besoins, mettre en place des espaces de socialisation et d'expression, les impliquer dans la vie locale.

Le SMJ couvre deux secteurs :

- L'Animation Jeunesse (p.53)
- La Permanence Action Jeunesse (PAJ) (p.55)

Service Municipal de la Jeunesse

6 rue Jean Raynal (Château)

Tél. 01 69 04 09 02

Mail : smj@ville-morsang.fr

Accueil en période scolaire :

Mardi, jeudi et vendredi : 16h00-18h30

Mercredi et samedi : 13h30-18h30

Accueil vacances scolaires :

****Du lundi au vendredi : 10h00-12h00 et 13h30-18h30***

Samedi : 13h30-18h30

Et en soirée en fonction du planning d'activités.

L'Animation Jeunesse

Destiné aux jeunes Morsaintois âgés de 11 à 17 ans, le Secteur Animation Jeunesse a pour objectif de proposer des animations, des initiations, des découvertes et surtout du plaisir dans un cadre éducatif, sécurisé et plein de vie.

Le projet pédagogique est centré sur la cohésion, la socialisation et sur l'autonomie dans le respect des droits de l'enfant et de son environnement.

A cet égard, le service permet aux jeunes :

- De vivre des loisirs en toute sécurité,
- De découvrir ou d'approfondir des nouvelles pratiques culturelles, sportives, scientifiques, numériques et d'expressions,
- De retrouver leurs amis ou d'en rencontrer de nouveaux,
- De partager des expériences enrichissantes,
- De communiquer avec d'autres jeunes venant de quartiers différents ou d'un autre collège ou lycée

En outre, en lien avec les autres services municipaux (culture, sport, solidarité...), le service développe de multiples actions au sein des quartiers.

L'Espace Nelson Mandela, structure de loisirs pour les 11 / 17 ans

L'Espace Nelson Mandela regroupe les accueils périscolaires et extrascolaires du « Club Ados ».

Lieu convivial de rencontres et de partage, il propose tout au long de l'année un dispositif d'aide aux devoirs ainsi qu'une multitude d'activités artistiques, culturelles, ludiques (jeux de société, tournois, etc.), mais aussi divers ateliers d'initiation à la danse, à la cuisine...

La salle dispose en outre d'un baby-foot, d'un billard, d'un mini-bar sans alcool, d'une sono et d'un coin lecture.

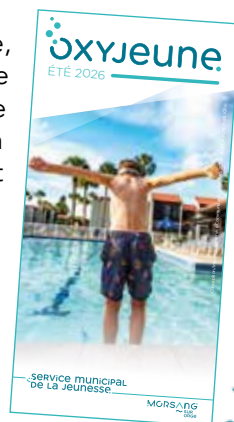
La structure accompagne la mise en place des projets portés par les jeunes (élaboration, accompagnement, réalisation).

En complément des animations de l'année, le SMJ propose, à chaque période de vacances scolaires, le programme « OXYJEUNE ». Ces formules vitaminées offrent un large éventail d'activités et de découvertes. En été comme en hiver, dans le cadre de ces sessions, des mini séjours sont organisés en France et à l'étranger.

Pour y accéder, l'adhésion est obligatoire (au prix symbolique de 5 € par année scolaire) et s'effectue auprès du service jeunesse.

Salle Nelson Mandela (Château)

Tél. 06 61 35 85 57



Forum des Métiers et des Formations

VEN.
5
FÉV.

Organisé par la Permanence Action Jeunesse en partenariat avec les centres de formations, les commerçants, des professionnels de tous secteurs et les services municipaux, ce Forum est devenu le rendez-vous incontournable de l'orientation et de la formation.

Inscrit dans le parcours de formation des élèves de 3^e des collèges de la ville, il a pour objectif de présenter aux jeunes un ensemble de formations, de métiers et de secteurs qui recrutent.

Il leur permet de rencontrer des professionnels, de dialoguer avec les centres de formation sur les cursus en adéquation avec leurs projets d'avenir ou simplement de les guider le mieux possible dans leur orientation.

Rendez-vous au prochain Forum, vendredi 5 février 2027 au gymnase Rousseau !

T'Cap



Le dispositif T'Cap, coordonné par la Permanence Action Jeunesse, permet aux jeunes Morsaintois de 16 à 25 ans de participer à la vie de la commune et de recevoir une aide pour réaliser leurs projets personnels ou professionnels.

- T'cap ! Permis : 350 € pour passer le permis de conduire dans une auto-école de Morsang ;
- T'cap ! Citoyen : jusqu'à 800 € pour réaliser un projet citoyen, humanitaire ou associatif ;
- T'cap ! Formation : jusqu'à 300 € pour l'achat de fournitures scolaires (ordinateur, équipements divers...) ou l'inscription à une formation ;
- T'cap ! Sport/Loisirs : jusqu'à 300 € pour l'achat d'équipement sportif ou culturel ou pour l'inscription à une activité.

Pour en bénéficier, il suffit de se rendre au service jeunesse pour connaître les démarches à suivre. Deux commissions ont lieu chaque année. Une fois ton dossier déposé, il sera présenté à un jury qui attribuera les bourses. Si tu es sélectionné, tu n'as plus qu'à réaliser 30 heures au sein des services de la ville ou de l'association morsaintoise de ton choix.

Prochaines candidatures à déposer avant le 30 octobre 2026 pour la première commission et avant le 29 mai 2027 pour la deuxième commission.

La Permanence Action Jeunesse

Lieu d'accueil et d'échange bienveillant, anonyme et gratuit, la PAJ reçoit les jeunes de 12 à 25 ans.

Orientation, formation, emploi, vie sociale, loisirs, santé, logement, quotidien... Elle vise à apporter une première réponse aux questions que se posent les jeunes et les aide à surmonter certaines problématiques auxquelles ils sont confrontés.

Outre une information sur les principaux dispositifs s'adressant à la jeunesse, elle propose conseils et accompagnement selon les profils et besoins particuliers de chacun.

C'est un lieu d'écoute, de dialogue, d'échanges, de propositions, de rencontres avec des professionnels et des acteurs locaux.

Information et documentation

Labellisée par le réseau des Points d'Information Jeunesse, la PAJ est un espace public de proximité où sont réunies de nombreuses informations pratiques de niveau local, départemental, régional, national et européen, régulièrement actualisées et facilement accessibles au plus grand nombre. On y trouve la documentation nationale et régionale du CID, la documentation départementale du CIJ, ainsi qu'une documentation locale en libre consultation sur :

- L'emploi (recherche et accompagnement)
- Les formations qualifiantes et diplômantes
- L'orientation scolaire (BEP, BAC, études supérieures)
- La santé (sexualité, conduites à risques, alimentation...)
- Les loisirs et la culture (Oxyjeune)
- Les vacances (séjours, voyages, transports...)
- Le logement (pour les jeunes, les dispositifs d'aide, le logement d'urgence...)
- Les différentes aides et dispositifs, notamment départementaux et régionaux (Carte jeune, aides aux projets)

Le PAJ travaille en partenariat avec les deux collèges, le lycée Ampère, la Mission Locale Cœur Essonne, les éducateurs du CEPFI...

Accompagnement personnalisé

La PAJ développe et met en place des actions de prévention, d'information, de sensibilisation en direction des 11-27 ans.

Elle propose également une aide à l'orientation, à la réalisation de projets à travers le dispositif T'Cap, à la formation BAFA ou à la recherche d'un job d'été.

6 rue Jean-Raynal (Château)

Du lundi au vendredi : 10h30-13h (sur rendez-vous) et de 14h-18h (accueil libre)

Tél. 01 69 04 09 02

Mail : paj@ville-morsang.fr

Jobs vacances

Participez à la vie de la collectivité et profitez-en pour faire vos premiers pas dans le monde du travail !

Chaque année, les services de la Ville ouvrent leurs portes aux jeunes entre 16 et 25 ans pour des immersions d'une semaine, à l'occasion des vacances scolaires de printemps et d'été. Du secteur de la petite enfance à la cuisine centrale en passant par les espaces verts, il y en a pour tous les goûts.



Dossiers d'inscription à retirer et à remettre à la Permanence d'Action Jeunesse.

- *inscription pendant les vacances de février pour un job en avril ;*
- *inscription pendant les vacances d'avril pour un job en juillet/août.*

Formation BAFA

La Ville permet chaque année à 30 jeunes Morsaintois de bénéficier d'une aide à la formation BAFA, à hauteur de 200 € pour la formation théorique, mais aussi en accueillant des stagiaires dans le cadre de leur formation pratique et de perfectionnement.

Une fois formés, ces jeunes peuvent également bénéficier d'une réelle opportunité professionnelle en étant recrutés en tant qu'animateurs au sein des centre de loisirs municipaux.

Service Civique



Vous avez entre 16 et 25 ans* ?
Trouvez la mission indemnisée
qui vous ressemble
parmi des milliers d'offres
disponibles sur le site

service-civique.gouv.fr

* et jusqu'à 30 ans si vous êtes en situation de handicap.

La Ville accueille chaque année des jeunes désireux de mettre leur énergie au service des autres, pour la société et dans le respect des valeurs républicaines. Le Service Civique offre aux jeunes la garantie d'une expérience unique pour aider les autres et gagner en confiance.

Il s'agit d'un engagement volontaire de 6 à 12 mois au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap), sans condition de diplôme : seuls comptent les savoirs-être et la motivation. La durée moyenne hebdomadaire d'engagement est de 24 heures et donne lieu au versement d'une indemnité mensuelle d'environ 620 €.

Informations et candidatures :

Brahim Dicko, référent service civique

Tél. 06 12 24 71 11

Un dispositif d'accueil pour lutter contre le décrochage scolaire

En lien avec les collèges de la commune et le CEPFI, la PAJ accueille des jeunes en situation de fragilité scolaire.

Durant une semaine prédéfinie, un soutien scolaire est apporté ainsi que des animations d'ateliers pour donner une réponse aux difficultés rencontrées par les jeunes qui ont compris leur exclusion (comportements inappropriés, violences, etc.).

Durant les sessions, des entretiens sont réalisés afin de bien saisir la situation de chaque jeune. Un soutien à la parentalité peut également être proposé.

Le CEPFI, partenaire de la Ville depuis plus de 25 ans



Créé en 1989, le Centre de Prévention, Formation et Insertion (CEPFI) est une association régie par la loi de 1901. Il a pour finalité d'apporter des réponses adaptées à des publics diversifiés dans le domaine de l'insertion au sens large (professionnelle, sociale, personnelle) et propose à ce titre un accompagnement social et éducatif des jeunes et de leurs familles. Ses équipes assurent une mission de prévention spécialisée sur le terrain, au plus près des jeunes. Elles proposent également aux jeunes et à leurs familles un point d'accueil et d'écoute.

27, rue de la Fontaine de l'Orme, 91240 Saint-Michel-sur-Orge

Tél. 01 69 04 55 76

Mail : contact@cepfi.asso.fr

Cérémonie des bacheliers



Parce qu'il est important de célébrer chaque réussite, la Ville organise, pour la quatrième année consécutive, une soirée pour mettre à l'honneur les nouveaux bacheliers, **vendredi 13 novembre à 19h, salle Pablo Neruda.**

Vous avez obtenu votre baccalauréat en juillet dernier ? Avec ou sans mention, la Ville souhaite vous féliciter en vous remettant un chèque-cadeau utilisable dans de nombreux magasins : 20 € pour les bacheliers, 40 € pour les mentions « Assez bien », 60 € pour les mentions « Bien », 80 € pour les mentions « Très bien » !

Pour participer à la soirée et récupérer votre récompense, inscrivez-vous auprès du Cabinet du maire à cabinetdumaire@ville-morsang.fr en joignant votre relevé de notes et une copie de votre pièce d'identité avant le 16 octobre. Attention, les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte !

La Ville et ses partenaires mobilisés contre le harcèlement scolaire

En mars 2026, les élèves du collège Charles Péguy ont bénéficié d'une action de sensibilisation sur le harcèlement scolaire. L'objectif : informer, prévenir et surtout libérer la parole autour d'un sujet encore trop tabou.

Dans la continuité du travail déjà engagé au sein de l'établissement dans le cadre du dispositif pHARe, ainsi que des journées « Non au harcèlement » du collège, les agents de Police municipale sont intervenus dans toutes les classes. Ils ont sensibilisé les élèves aux différentes formes de harcèlement, évoqué des situations du quotidien, expliqué les conséquences, tant pour les victimes que les auteurs, en rappelant le cadre de la loi et en informant des sanctions encourues.

Dans un deuxième temps, un quiz anonyme au moyen de boîtiers de réponse individuels a permis à chaque élève de s'exprimer de manière plus fluide, plus spontanée et dans un cadre sécurisant, respectueux de la confidentialité et des exigences de protection des données. Cet outil a favorisé une participation large et a permis de mieux faire émerger des situations parfois difficiles à écrire ou à verbaliser.

Cette action illustre la qualité du partenariat engagé entre la Ville et ses services, le collège et les acteurs éducatifs du territoire parmi lesquels le CEPFI, chacun agissant à son échelle et selon ses compétences pour protéger les élèves et leur garantir un environnement serein.

Il est d'ores et déjà envisagé d'étendre cette action de sensibilisation aux écoles, en lien avec le Conseil Municipal des Enfants.

*Si vous êtes témoin ou victime de harcèlement scolaire, ne restez pas seul : parlez-en à un adulte de confiance. Un numéro national d'écoute et d'aide est également disponible : le **30 18**. Gratuit, anonyme et confidentiel, ce service est accessible 7 jours sur 7, de 9h à 23h.*





Conseil Municipal des Jeunes : Donner une place aux jeunes dans la vie de Morsang

Le Conseil Municipal des Jeunes sera une nouvelle étape de la participation citoyenne à Morsang-sur-Orge. Dans la continuité du Conseil Municipal des Enfants, il permettra aux jeunes Morsainçois de 15 à 25 ans de s'exprimer, de proposer des projets et de participer concrètement à la vie de leur commune.

L'objectif est simple : donner aux jeunes une véritable place dans la construction de leur ville, les accompagner dans leurs projets et favoriser leur engagement citoyen.

Les candidatures pourront être ouvertes à l'automne 2026, selon un calendrier qui sera prochainement précisé par la Ville. Les modalités de candidature, de désignation des membres et le calendrier des premières réunions seront communiqués lors du lancement officiel du dispositif.

Le Conseil Municipal des Jeunes s'inscrit pleinement dans l'ambition municipale de construire un véritable parcours citoyen : du Conseil Municipal des Enfants à l'engagement des jeunes adultes, chacun doit pouvoir trouver sa place et devenir acteur de la vie de notre ville.

Renseignements : Permanence Action Jeunesse (PAJ)

6 rue Jean Raynal

Tél. 01 69 04 09 02

Mail : paj@ville-morsang.fr

Zoom sur... des projets qui rassemblent !

Les Éclaireurs



Chaque année, un groupe de jeunes de Morsang-sur-Orge, Le Plessis-Pâté, Brétigny-sur-Orge et Sainte-Geneviève-des-Bois, accompagnés par leurs services jeunesse, découvre les coulisses du spectacle vivant avec le dispositif Les Éclaireurs, proposé par le Théâtre de Brétigny.

Sorties, ateliers, rencontres artistiques, choix des spectacles à programmer, création d'un logo, conception des outils de communication, accueil du public... Les jeunes expérimentent toutes les facettes de la programmation culturelle.

Les jeunes font leur court-métrage

Depuis plusieurs années, le service jeunesse s'engage, en partenariat avec la CAF, dans des projets créatifs autour des courts-métrages.

Accompagnés et conseillés par des professionnels pendant deux mois, ces jeunes découvrent les différents métiers de l'audiovisuel (écriture, cadrage, montage...) et suivent toutes les étapes de conception d'un projet.

Rencontres sportives inter-villes

Tout au long de l'année, les jeunes participent à des rencontres sportives réunissant les services jeunesse de différentes communes. Ces journées permettent de favoriser les échanges, l'esprit d'équipe et le vivre-ensemble à travers des activités variées, dans une ambiance conviviale et dynamique.

La table ronde du vendredi

La « Table ronde du vendredi » est née d'une demande exprimée directement par un groupe de jeunes du territoire, désireux de disposer d'un espace pour échanger librement autour des questions qui les concernent au quotidien.

Destinée aux jeunes de 17 à 25 ans, cette rencontre propose un cadre convivial, bienveillant et ouvert, où chacun peut poser ses questions, partager son expérience et trouver des informations ou des réponses concrètes.

Au-delà de l'écoute, le projet vise à favoriser l'autonomie, la prise d'initiative et la participation des jeunes à la vie locale. Les participants sont également invités à contribuer à l'organisation des rencontres, à rechercher des partenaires et à proposer des thèmes ou des activités.

La « Table ronde du vendredi » entend ainsi renforcer la citoyenneté, la solidarité, le vivre-ensemble et le lien social, tout en favorisant la découverte du territoire.

Prochain rendez-vous : à la veille des vacances d'octobre 2026.

Parcours de citoyenneté

Dans le cadre de la professionnalisation des armées et pour remplacer le service militaire obligatoire, la loi du 28 octobre 1997 a créé un ensemble d'obligations s'adressant à tous les jeunes Français. Cette réforme a instauré un « parcours de citoyenneté » reposant sur trois étapes obligatoires :

- 1. l'enseignement de défense dispensé en classe de 3^{ème} dans le cadre des cours d'enseignement moral et civique ainsi qu'en classe de 1^{ère} dans le cadre des cours d'éducation civique, juridique et sociale,**
- 2. le recensement citoyen, à l'âge de 16 ans**
- 3. la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**

Recensement citoyen



À ne pas confondre avec le recensement de la population, organisé par l'Insee pour connaître la population officielle de chaque commune, le recensement citoyen permet à l'administration d'inscrire automatiquement les jeunes recensés sur les listes électorales, qui pourront voter dès l'âge de 18 ans sans faire d'autres démarches.

Depuis le 1^{er} janvier 1999, ce recensement est obligatoire et universel.

Personnes concernées

Tous les jeunes Français, filles et garçons, ayant atteint l'âge de 16 ans et jusqu'à 25 ans.

Le recensement est à effectuer dans les trois mois qui suivent le 16^e anniversaire. Cependant passé ce délai, le jeune doit se déclarer auprès de la mairie de son domicile (régularisation) avant son 25^e anniversaire.

Lorsqu'une personne acquiert la nationalité française entre 16 ans et jusqu'à 25 ans, elle doit se faire recenser dans le premier mois qui suit.

Pièces justificatives

- formulaire Cerfa n°10870*05
- pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) ou tout autre document prouvant la nationalité française ;
- justificatif de domicile ;
- livret de famille des parents ou acte de naissance avec filiation.

Modalités

Cette démarche peut s'effectuer de deux manières :

- En ligne : sur le site service-public.fr, en veillant à avoir ses pièces justificatives numérisées.
- Sur place auprès du service Population : il faut se présenter soi-même ou, en cas d'empêchement, effectuer la démarche par l'intermédiaire de son représentant légal.
- Par courrier : joindre toutes les photocopies

Attestation

L'attestation de recensement est remise à l'issue de cette démarche.

Attention : La mairie ne délivrant pas de duplicata, il est nécessaire de conserver précieusement l'original de l'attestation. En effet, elle ouvre des droits :

- se présenter aux examens et concours soumis à l'autorité publique (baccalauréat, conduite accompagnée, permis de conduire, etc.)
- être inscrit d'office par l'Insee sur les listes électorales, si les conditions légales sont remplies.

Après avoir été recensé et jusqu'à 25 ans, tout changement de situation (déménagement, absence du domicile supérieure à 4 mois, situation familiale, situation professionnelle) doit être déclaré par l'intéressé au centre du service national et de la jeunesse.

Journée de Défense et Citoyenneté (JDC)



La Journée de Défense et Citoyenneté (JDC) est obligatoire pour tous les citoyens français recensés. À l'issue de son recensement, le dossier du jeune est transmis au Centre du service national de sa zone de résidence.

La convocation est généralement délivrée entre 10 mois et 1 an après la date de recensement. Le lieu et la date de la JDC sont fixés en fonction des places disponibles sur les différents sites d'accueil.

Durant cette journée, vous recevez :

- des enseignements sur les enjeux et objectifs généraux de la défense nationale, et sur les différentes formes d'engagement
- un enseignement sur le civisme, sur la base de la charte des droits et devoirs du citoyen français

Vous passez également des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française.

À la fin de la journée, il vous est remis un certificat individuel de participation. Ce certificat fait partie des justificatifs à présenter lors de votre inscription à un examen ou concours organisé par les autorités françaises.

Informations : <https://presaje.sga.defense.gouv.fr/>

Inscriptions sur les listes électorales

Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement par l'Insee sur les listes électorales de la commune où il a été recensé, sans avoir de démarche particulière à effectuer, à condition d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen au moment de ses 16 ans.



La mairie n'est pas tenue d'informer le nouvel électeur de son inscription d'office, cependant celui-ci peut vérifier son inscription auprès du service Population ou sur le site service-public.fr.

Si toutefois l'inscription n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement...), il est possible de régulariser la situation en mairie.

En cas de déménagement, l'inscription doit être faite auprès de la mairie du nouveau lieu de domicile.

Renseignements : Service Population
Hôtel de Ville, square Alexandre-Christophe
Tél. 01 69 25 39 00
mail : election@ville-morsang.fr



Cérémonie de citoyenneté

La Ville de Morsang-sur-Orge a mis en place en 2024 une cérémonie de citoyenneté, à l'occasion de laquelle elle remet officiellement aux jeunes majeurs leur première carte électorale, accompagnée d'un « Livret du citoyen ».

À défaut d'être présent à cette cérémonie, la carte électorale est transmise par courrier au plus tard 3 jours avant le scrutin (élection ou référendum) qui suit.

SAM.
21
NOV.

Coordonnées utiles

Direction de la petite enfance

Hôtel de Ville, square Alexandre-Christophe

Tél. 01 69 25 39 45

Mail : petite.enfance@ville-morsang.fr

Service Scolaire

Hôtel de Ville, square Alexandre-Christophe

Tél. 01 69 25 39 05

Mail : scolaire.morsang@ville-morsang.fr

Service Enfance Temps-loisirs

Hôtel de Ville, square Alexandre-Christophe

Tél. 01 69 25 39 36

Mail : tl@ville-morsang.fr

Service Municipal de la Jeunesse

6 rue Jean Raynal (Château)

Tél. 01 69 04 09 02

Mail : smj@ville-morsang.fr

Service Régie

Hôtel de Ville, square Alexandre-Christophe

Tél. 01 69 25 39 00 (standard)

Mail : regie@ville-morsang.fr

Service Population

Hôtel de Ville, square Alexandre-Christophe

Tél. 01 69 25 39 00

mail : population@ville-morsang.fr

Maison de la Citoyenneté et de la vie associative

Villa Pénélope, rue Colas

Tél. 01 69 51 54 68

Mail : citoyennete@ville-morsang.fr

Police Municipale

62 avenue René Cassin

Tél. 01 69 25 39 17

Mail : police.municipale@ville-morsang.fr

Police Nationale

Tél. 17

Pompiers

Tél. 18